

« Faire Chaux-de-Fonds »

Vers une métropole œuvrière

Sylvie Pipoz

Mathieu Menghini

Marie-Charlotte Winterhalter

La Marmite / La Chaux-de-Fonds / 26 janvier 2021

« Là où croît le péril croît aussi ce qui sauve. »

Friedrich Hölderlin, *Patmos* (1801-3)

Sommaire

1.	Résumé	5
2.	Mandat & mandataire	7
3.	Méthodologie.....	9
3.1	Documentation	9
3.2	Attentes	9
3.3	Pilotage	9
3.4	Consultations	10
4.	Contexte.....	12
4.1	Association Capitale culturelle suisse.....	12
4.2	Similitudes et différences.....	15
4.2.1	Expo.02.....	15
4.2.2	Autres événements nationaux.....	15
4.3	Situation	16
5.	Concept artistique	17
5.1	Définitions	17
5.2	Objectifs.....	18
5.3	Thème(s).....	20
5.3.1	Pas d'axe thématique	20
5.3.2	Un axe unique.....	21
5.3.3	Quatre axes	22
<i>Do it together!</i>		22
Démésure du temps		23
Cité des mille		24
Frontières de l'universel		25
5.4	Durée.....	25
5.5	Publics.....	26
6.	Typologie des événements	28
6.1	Appels à projets.....	28
6.2	Initiatives des entités publiques et subventionnées	29
6.3	Initiatives privées	29
6.4	Commandes	30
6.4.1	Préludes	30
6.4.2	Ouverture et <i>coda</i>	30
6.4.3	« Faire Chaux-de-Fonds ».....	31
6.4.4	« Une chambre à soi »	31
6.4.5	Écomusée chaux-de-fonnier	31
6.4.6	Poétiser la Cité.....	31
6.4.7	Fenêtres sur le monde.....	32
6.4.8	A l'école de la Capitale culturelle.....	32
6.4.9	L'Établi	32
6.5	Accueils d'événements d'ampleurs interrégionale, nationale, internationale	33
6.6	Postludes et traces	33
6.6.1	Vers un réseau structurel	33
6.6.2	Le <i>Near West!</i>	34

6.6.3 Le Pour-cent	34
6.6.4 Documenter LCDF CCS 25	35
7. « Cœur » central de la manifestation	36
7.1 Le lieu central	36
7.2 Le lieu itinérant.....	37
8. Communication & promotion	39
9. Gouvernance.....	41
9.1 Infographie.....	42
9.2 Description des différents organes	43
9.2.1 Association LCDF CCS 25	43
9.2.2 Comité de l'Association :	43
9.2.3 Collectif exécutif	45
10. Budget	50
10.1 Présentation	50
10.2 Engagements	53
10.3 Plan de relance.....	54
11. Calendrier	56
12. Conclusion.....	59
13. Bibliographie	60
14. Annexes	63
14.1 Annexe 1 : Contrat de mandat.....	63
14.2 Annexe 2 : Personnes ayant participé aux consultations.....	67
14.3 Annexe 3 : Échelle de progression des engagements.....	71

1. Résumé

Créée en 2013 par Daniel Rossellat, l'Association Capitale culturelle suisse (ci-après ACCS) ambitionne de labéliser tous les quatre ou cinq ans une ville d'importance moyenne au titre de Capitale culturelle suisse. La Chaux-de-Fonds est pressentie pour inaugurer ce label à l'horizon 2025.

Dans le contexte actuel d'incertitude sanitaire et de crise du domaine de la culture, un tel projet peut constituer un vecteur de relance à la fois culturelle, économique et sociale. La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2025 (ci-après LCDF CCS 25) est une magnifique opportunité pour la ville et sa région, l'occasion de sublimer les spécificités de la métropole horlogère et de la faire rayonner aux plans national et international.

Il convient d'en situer ici les grands enjeux :

- **Enjeux culturels** – LCDF CCS 25 est l'occasion de mettre en valeur la diversité et le potentiel créatif des actrices et acteurs culturels de la ville et de la région dans un mouvement choral porteur de sens.
- **Enjeux sociaux** – LCDF CCS 25 ambitionne de renforcer le sentiment d'appartenance des habitant.es à leur ville et à leur région par la participation culturelle et l'implication de la population dans plusieurs créations collaboratives.
- **Enjeux citoyens** – LCDF CCS 25 doit impliquer la population – dès les prémisses du processus – par une gouvernance partagée de la manifestation, des délibérations citoyennes et du volontariat. Donner une place à chacun.e afin que la manifestation soit pleinement vécue et non pas subie par ses habitant.es.
- **Enjeux stratégiques** – LCDF CCS 25 doit se concevoir comme un jalon parmi d'autres d'une stratégie sur le long terme de (re)positionnement de la ville dans l'espace et dans le lien avec ses habitant.es.
- **Enjeux touristiques** – LCDF CCS 25 est un atout pour augmenter la visibilité de la ville et son attrait en amont, pendant et à la suite de la manifestation.
- **Enjeux économiques** – LCDF CCS 25 est le tremplin d'une relance impliquant société, collectivités publiques et secteur privé.

Pour être concrétisés, ces enjeux doivent se traduire par des propositions artistiques multiformes, à destination de publics aux origines sociales, géographiques et linguistiques variées, aux pratiques bien ancrées ou non et aux aspirations différentes.

Quatre axes thématiques (*Do it together !*, Démesure du temps, Cité des mille ; Frontières de l'universel), aptes à dire les singularités de La Chaux-de-Fonds mais aussi à révéler des résonances avec la Suisse romande, le reste de la Suisse et l'international, agiront comme ferment d'un programme culturel qui contiendra :

- une **programmation** labélisée des institutions culturelles de la ville et de sa région, car LCDF CCS 25 doit partir de l'existant ;
- des **propositions** d'ici et d'ailleurs, arrimant art et vie sociale, répondant à deux appels à projets, car LCDF CCS 25 doit être le lieu d'une forte collaboration entre acteur.rices culturels et société civile ;
- des **accueils** d'événements nationaux, car LCDF CCS 25 doit devenir – courant 2025 – l'épicentre de la culture en Suisse ;
- la **commande** de projets culturels, sociaux et citoyens (Poétiser la Cité, Fenêtres sur le monde ; etc.) chapeautés par le Collectif exécutif de la manifestation.

Pour réussir, LCDF CCS 25 nécessite de se construire sur un budget cohérent et une gouvernance efficace. S'agissant de cette dernière, une association LCDF CCS 25 (à créer) pilotera la manifestation et déléguera la réalisation de l'événement au dit Collectif exécutif. La situation financière locale et cantonale impose un budget modeste mais réaliste, basé majoritairement sur un soutien public et complété par de significatifs appoints privés.

La fête de LCDF CCS 25 sera l'apogée d'un vaste processus culturel, social et citoyen attentif, dès son amorce, à l'impératif de la participation culturelle. Les six mois que durera la manifestation ne devront pas être le haut d'une vague qui retombe aussi vite qu'elle serait advenue, mais une étape dans l'histoire de La Chaux-de-Fonds écrite avec son territoire, ses habitant.es et le reste de la Suisse.

Une étape laissant des traces – comme autant de féconds sillons.

2. Mandat & mandataire

La Marmite a reçu mandat par la Ville de La Chaux-de-Fonds – en bonne intelligence avec l'État de Neuchâtel – de penser « les orientations, le calendrier, la structure d'organisation et le financement (coûts et recettes) »¹ de l'événement « La Chaux-de-Fonds – Capitale culturelle suisse 2025 » – label qui serait attribué pour la première fois par l'Association Capitale culturelle suisse.

La Marmite (lamarmite.org) est une association romande conçue par le Neuchâtelois Mathieu Menghini dont l'action se décline en trois axes distincts et complémentaires :

A. Université populaire nomade de la culture, mouvement culturel, artistique et citoyen, elle :

- conçoit des parcours de sorties culturelles pour des populations « éloignées » de la culture comme des institutions formelles de la démocratie représentative ;
- met en exergue la créativité des populations invitées au travers d'œuvres d'art collaboratives réalisées avec le concours d'artistes professionnels ;
- vernit – dans l'espace public – ces objets culturels contribuant, par là même, à donner une place aux « sans-parts » dans l'espace démocratique, à conférer une audience aux « sans-écoute »².

B. Réseau culturel, social & académique, elle :

- génère et entretient des collaborations entre entités culturelles (pluridisciplinaires), sociales et académiques, contribuant à faire de la Suisse occidentale une totalité intégrée et organique ;
- construit dans le temps long – par l'entremise de ses collectifs de participant.es pérennes dans chaque canton – un public différent pour les institutions culturelles romandes et autant de groupes d'« expert.es » de la participation culturelle.

C. Pôle de conseil et ressources, elle

- accompagne les collectivités publiques, institutions culturelles et entités sociales désireuses de conjuguer art et social, culture et démocratie et, partant, contribue à penser les possibles de la participation culturelle.

Pour le présent mandat, l'association délègue ses trois collaborateur.rices suivants :

- la Chaux-de-Fonnière **Sylvie Pipoz**, médiatrice culturelle et responsable des expositions à La Marmite ;
- la Lausannoise **Marie-Charlotte Winterhalter**, chargée de projets et gestionnaire culturelle, responsable de la production à La Marmite ;
- le Neuchâtelois **Mathieu Menghini**, historien et praticien de l'action culturelle, concepteur et coordinateur de La Marmite.

¹ Voir annexe 1.

² Suivant les formules du philosophe français Jacques Rancière et de l'écrivain transalpin Erri de Luca, respectivement.

Ledit trio est entré dans ce mandat captivant en formulant une hypothèse si ancrée qu'elle pouvait sembler une conviction : la célébration de La Chaux-de-Fonds, la belle et rebelle, cette ruche industrielle et utopienne, ne saurait consister en la reproduction de modèles d'événements qui auraient « fonctionné » ailleurs. Tout, dans la mise en place de l'événement (esprit, gouvernance, etc.), devrait, selon nous, faire sentir la singularité du lieu, de sa **culture** volontiers **horizontale**, de son **authenticité** et émaner du miel de l'**intelligence collective**.

Les pages qui suivent disent l'épreuve de cette hypothèse.
Et sa résistance !

3. Méthodologie

Malgré une **crise sanitaire** qui a bouleversé les conditions de ses activités et des élections communales qui ont occupé plusieurs de ses interlocuteur.rices et modifié le collège exécutif chaux-de-fonnier, La Marmite a respecté son plan d'action et ses **délais**.

Entre juin et décembre 2020, elle a poursuivi plusieurs objectifs :

- établir une documentation ;
- préciser les attentes des parties prenantes ;
- réaliser des points d'étape avec les mandants et leurs expert.es ;
- initier des consultations larges mais ciblées.

3.1 Documentation

La Marmite a rassemblé un état partiel de la littérature sur la ville de La Chaux-de-Fonds, la région et récolté maints documents évoquant sa **mémoire**.

Par des observations, des échanges, un suivi de la vie politique et de la tonalité des médias, l'**actualité** a également été dûment analysée afin de saisir le pouls de la ville, les préoccupations de ses habitant.es.

3.2 Attentes

Afin de préciser leurs attentes respectives, La Marmite a – très tôt dans son mandat – rencontré des représentant.es :

- de la **Ville de La Chaux-de-Fonds** et de son administration culturelle (les conseillers communaux Théo Bregnard, en charge de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration ; Théo Huguenin-Élie, en charge de l'urbanisme, des bâtiments des relations extérieures et de la communication ; Cyril Tissot, délégué aux affaires culturelles) ;
- de l'**État de Neuchâtel** et de son administration culturelle (Alain Ribaux, Conseiller d'État, chef du département de la justice, de la sécurité et de la culture ; Marie-Thérèse Bonadonna, cheffe du Service de la culture ; Jonas Roesti, conseiller culturel) ;
- de l'**ACCS** par un échange avec son président Daniel Rossellat ;
- ainsi que de Mathias Rota, **expert** mandaté à deux reprises par l'ACCS – comme nous le verrons plus bas.

3.3 Pilotage

Signalons qu'afin d'assurer le cadrage du mandat, le mandant a mis en place un accompagnement de La Marmite à deux niveaux avec :

A. Un **Comité de pilotage** (ci-après CoPil) du projet regroupant :

- des représentants des autorités de la Ville et du Canton couvrant, par ailleurs, un large spectre politique selon les vœux de l'ACCS (Théo Bregnard, Théo Huguenin-Élie, Alain Ribaux) ;
- des cadres et collaborateurs des services concernés de l'administration cantonale et communale (Marie-Thérèse Bonadonna ; Oguzhan Can, chargé de promotion ; David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts ; Marikit Taylor, chargée de la valorisation du patrimoine et Gestionnaire de site UNESCO ; Cyril Tissot).

B. Un **comité de projet** (ci-après CoPro) regroupant des collaborateur.rices des administrations culturelles :

- de la Ville de La Chaux-de-Fonds (Cyril Tissot)
- et de l'État de Neuchâtel (Marie-Thérèse Bonadonna et Jonas Roesti)

avec pour mission d'aider les mandataires à préparer au mieux les ordres du jour et informations nécessaires à la prise de décision du CoPil.

La réflexion fine relative à la gouvernance et au budget doit beaucoup à nos interactions avec ces deux cercles.

3.4 Consultations

En candidatant à ce mandat, La Marmite souhaitait porter haut l'exigence de la **participation**, faire advenir la parole des actrices et acteurs de la société culturelle et civile de la région. Elle considérait qu'une telle manifestation devait – en son processus même – se montrer fidèle à cette **horizontalité** dont maints observateurs considèrent qu'elle caractérise tout particulièrement La Chaux-de-Fonds. Un événement de pareille ampleur ne saurait se tenir sans l'aval du milieu local et régional concerné (point confirmé dans les études préalables menées par Mathias Rota et présentées au point 4.1) ; c'est pourtant ce qui est advenu plus souvent qu'à son tour par le passé.

Aussi avons-nous tenu à organiser (d'août à octobre 2020) des moments de **délibération collective** avec :

- des représentant.es des milieux de la culture institutionnelle et extra-institutionnelle, émanant de toutes disciplines (Groupes Les Moissonneurs) parce que nous voulions que les grandes orientations de la manifestation soient adoucies par les premières et premiers intéressés ;
- des représentant.es des milieux sociaux, socioculturels, du monde de l'école, du sport, du tourisme et de l'économie locale (également regroupés dans les différents cercles baptisés Les Moissonneurs) parce que la participation doit réunir, selon nous, art et vie sociale ;
- des citoyennes et citoyens tirés au sort par le contrôle des habitants de la Ville de La Chaux-de-Fonds³ (Groupe Jenny Humbert-Droz I) en veillant à une juste représentativité – dans notre panel – des âges, des différences de genre et de nationalité (Portugal, Italie, Espagne, France, Érythrée, Kosovo, Turquie, etc.) afin d'évaluer les réticences et les enthousiasmes de la population ;
- les chef.fes de service de l'administration communale (Groupe L'Invar I) parce que nous les considérons non seulement comme des exécutrices et exécuteurs partiels du projet mais également comme des actrices et acteurs potentiels ;
- des personnalités (Groupe Monique Saint-Hélière I) auprès desquelles aiguiser nos intuitions.

Questionnant la participation citoyenne, Gérard Mendel (2003) confirme la pertinence de la formule des « groupes homogènes » et des situations d'égalité pour favoriser chez le/la participant.e l'audace d'être soi. Nous avons ainsi privilégié les cercles **restreints** (une dizaine de personnes) et socio-culturellement **homogènes**. Certain.es interlocuteur.rices ne pouvant participer aux rencontres communes ont été rencontrés individuellement.

Les **sujets abordés** lors des consultations ont pu varier en fonction des progrès de nos propres questionnements. Ont été ainsi traités la connotation du label « Capitale culturelle suisse », le souvenir laissé par

³ Nous remercions, ici, Madame Sarah Honsberger et son service pour leur précieuse collaboration.

Expo.02, les thèmes possibles de la manifestation de 2025, la forme d'un potentiel appel à projets, la gouvernance souhaitable, la question d'un ou de lieux iconique.s possible.s de l'événement.

Pour éclairer un point ou un autre de notre étude, nous avons ajouté des **entretiens individuels ou séparés** notamment avec les personnes ou entités suivants : Anne Marie Jacot Oesch et Rolf Graber de la Section neuchâteloise de la Loterie romande ; Marcel Schiess et Walter Tschopp du Forum transfrontalier, l'architecte indépendant André Kuenzy, Stéphane Gattoni et Antoine Marchon, les responsables de Zinzoline ; Giovanni Sammali, le chef du Service de la communication de la Ville de la Chaux-de-Fonds ; Manu Moser, le programmeur de la Plage des Six Pompes ; Eric Tissot, le responsable marketing de Multiple design SA ; Miguel Perez, le Conseiller communal de la Ville du Locle en charge de la culture⁴.

Un **diaporama audio**, rendant compte du fruit de ces consultations, est accessible par le lien suivant : [Diaporama de synthèse des consultations](#). Réalisé par La Marmite et Christoph Noth de *Fire and Music* le 31 octobre 2020, ce diaporama remplace la restitution en présentiel prévue le même jour à l'aula du Collège des Forges – restitution annulée du fait des restrictions liées à la situation sanitaire dans le canton et en Suisse.

Nous y reviendrons plus bas, mais affirmons déjà que le choix de ces multiples consultations – pas évident *a priori* aux yeux de tous les membres du CoPil – s'est avéré fructueux. Le résultat du mandat eut-il été le même sans ces démarches ? Nous répondons par la négative ; celles-ci ont non seulement assis la **légitimité** du présent rapport mais également indirectement contribué à **promouvoir l'événement**, à en infuser l'intérêt dans l'esprit de dizaines d'actrices et d'acteurs culturels, sociaux et citoyens possiblement prescripteurs et démultiplicateurs d'enthousiasmes.

La liste des groupes et des personnes consultés figure en annexe 2 du présent rapport.

⁴ A noter que nous avons rencontré le Conseil communal du Locle *in corpore* (Jean-Paul Wettstein, Miguel Perez, Cédric Dupraz, Denis de la Reussille, Claude Dubois ainsi que le chancelier Patrick Martinelli), le 7 décembre 2020, pour évoquer l'esprit du projet et son financement. L'exécutif chaux-de-fonnier a lui été vu dans sa précédente composition (Katia Babey, Théo Bregnard, Théo Huguenin-Élie, Sylvia Morel ainsi que le chancelier Daniel Schwaar – Marc Arlettaz était absent), en tout début de mandat, et le fut à nouveau au terme de celui-ci (20 janvier 2020) – comme le Conseil d'État, du reste (16 février 2020).

4. Contexte

Pour établir l'opportunité de la manifestation LCDF CCS 25, il convenait :

- de préciser la nature du label porté par l'ACCS ;
- de débrouiller toute confusion possible entre cet événement et le « précédent neuchâtelois » de l'Expo.02 ;
- d'évaluer la concurrence – ou la complémentarité – avec d'autres événements ambitieux prévus en Suisse dans les années à venir.

4.1 Association Capitale culturelle suisse

Comme l'indique son site Internet, « fondée le 28 mars 2013 à Neuchâtel, l'Association Capitale culturelle suisse (capitaleculturelle.ch) a pour objectif d'initier des démarches et des projets culturels au rayonnement national. Présidée par M. Daniel Rossellat (président du Paléo Festival Nyon et Syndic de la Ville de Nyon), l'association compte une dizaine de membres issus de différentes régions du pays et actifs dans les milieux de la culture, du social et de la communication. Le premier avant-projet imaginé par l'association porte son nom : Capitale culturelle suisse.⁵ »

L'ACCS a établi une liste de **critères** (provisoire encore au moment où nous rédigeons ces lignes) orientant – tous les 4 ans – le choix d'attribution de son label (annexe 3). Retenons-en, ici, les éléments saillants :

- Le projet vise à **encourager la création artistique en Suisse**, à valoriser la diversité et à contribuer – par la culture – au développement à long terme des territoires. Par définition, l'événement est ancré régionalement, mais son envergure doit être nationale.
- L'événement doit **favoriser les rencontres entre les habitants du pays** et devenir un outil de consolidation de la cohésion nationale.
- Le projet ne doit pas se contenter de mettre en valeur ce qui existe déjà. Il doit **développer une vision à long terme**, qui dépasse le seul événement en lui-même.
- Le projet doit proposer un thème.
- Les **artistes et acteurs culturels locaux doivent être parties prenantes** dans la conception et la mise en œuvre du programme culturel.
- La **population locale et la société civile doivent être impliquées** dans la préparation de la candidature et la mise en œuvre du projet. Le projet doit offrir des opportunités de participation aux jeunes, aux personnes marginalisées ou défavorisées et aux bénévoles. Il doit également veiller à ce que l'offre culturelle soit accessible au plus grand nombre, en particulier aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Les écoles doivent être étroitement associées à la préparation de la candidature et la mise en œuvre du projet.
- Chaque ville candidate doit démontrer que le projet dispose d'un large soutien politique au niveau régional, suprarégional et national. Le projet doit être porté par les milieux politiques au-delà des lignes de fracture habituelles entre partis. L'équipe opérationnelle doit pouvoir travailler en étroite **collaboration avec les services concernés de la Ville**. L'infrastructure touristique et hôtelière doit être suffisante pour pouvoir accueillir des visiteurs durant l'événement.
- Les objectifs à atteindre ne sont pas d'ordre quantitatif.

⁵ Association Capitale culturelle suisse (2017).

Chercheur à la Haute école de gestion Arc, Mathias Rota a mené deux études à partir du projet de l'ACCS. En 2017, une première recherche, financée par la HES-SO, a questionné la pertinence de développer en Suisse le modèle des Capitales européennes de la culture. En 2019, une seconde étude, financée par la Ville de LCDF et le Canton de Neuchâtel, s'est intéressée au potentiel de la métropole horlogère comme ville inauguratrice du label⁶.

Très documentées, ces deux études successives :

- font état des liens entre culture, économie et territoire ;
- analysent la construction des projets des éditions des Capitales européennes de la culture sous l'angle des objectifs, du financement, de la gouvernance, du concept et des impacts ;
- et soulignent les points d'achoppement possibles d'une adaptation helvétique et, partant, de l'événement chaux-de-fonnier.

Au niveau helvétique une telle manifestation semble poursuivre **deux objectifs** :

- promouvoir la culture en Suisse, valoriser sa diversité et donc la mobilité pour la découvrir ;
- contribuer par la culture au développement à long terme des territoires, selon leurs besoins respectifs.

Ce premier élément d'ordre général met d'emblée le doigt sur un des **deux facteurs-clés de réussite** relevés par la première étude de Mathias Rota à savoir :

- la nécessité pour une telle manifestation de s'inscrire dans le long terme, selon une démarche processuelle. L'aura liée à l'obtention du titre peut s'estomper rapidement ; la manifestation doit donc être pensée dès le début comme un jalon de la stratégie culturelle et marketing de la Ville⁷ et du territoire hôte (visibilité, revalorisation de quartiers), et non comme une fin en soi.

L'auteur ajoute un second facteur :

- la prise en compte du terreau local et le respect par l'événement de l'identité du territoire dans lequel il s'inscrit. Un tel événement devrait être le lieu d'un profond travail avec les habitant.es, permettant – s'il est mené avec pertinence – une amélioration de la cohésion sociale, le développement ou l'intensification du sentiment d'appartenance, générant une union sacrée au large potentiel de visibilité et de communication. L'événement s'inscrirait en ce sens dans un des trois axes de la politique d'encouragement à la culture de la Confédération, celui du lien social⁸.

Pour La Chaux-de-Fonds, comme pour les prochaines villes candidates, le défi consistera à trouver l'équilibre entre objectifs culturels, économiques et sociaux. Le choix de la métropole horlogère apparaît pertinent aux yeux de Mathias Rota car la ville renferme des singularités :

- liées à son présent – niche de créativité, creuset de pluridisciplinarité, jouissant d'une reconnaissance par ses pairs ;
- mais aussi à son histoire sociale et économique.

⁶ Rota (2017) et Rota (2019).

⁷ Aucun document des autorités communales (à peine élues au moment de la rédaction du rapport) ne formalise encore synthétiquement une telle stratégie. Une rencontre entre les mandataires et le nouvel exécutif est agendée au 20 janvier 2021, soit après la reddition de ce rapport.

⁸ Les autres axes étant la participation culturelle, la création et l'innovation.

Une telle manifestation est l'occasion de repenser la ville, de permettre un repositionnement de La Chaux-de-Fonds à l'intérieur des territoires régional, national et international. Rota souligne l'enjeu du soutien des actrices et acteurs culturels, touristiques, économiques, alternatifs, associatifs, celles et ceux liés à la formation, au projet de la future manifestation.

S'agissant des **opportunités** d'une telle manifestation pour La Chaux-de-Fonds, la seconde étude Rota met en exergue les éléments suivants :

- mise en valeur des activités artistiques dans leur richesse et leur diversité ;
- renforcement des pratiques culturelles des habitant.es ;
- création de réseaux de collaboration sur le long terme ;
- partage d'un projet collectif ;
- occasion de repenser la ville et de créer un récit commun ;
- renforcement des financements publics et privés en faveur de la culture ;
- développement de l'attractivité résidentielle ;
- couverture médiatique régionale, nationale voire internationale ;
- occasion d'accroître l'attractivité touristique.

Le rapport pointe également certains **risques**⁹ – dont il conviendra de se prémunir :

- capacités financières modestes de la Ville et du Canton ;
- accaparement des sommes allouées à la culture par la manifestation ;
- capacités hôtelières modestes ;
- concurrence avec le projet d'expo nationale NEXPO ou Svizra27 ;
- inauguration d'un label qui doit encore se faire connaître ;
- création d'un événement éphémère ne s'inscrivant pas dans la durée et ne collant pas à l'identité de La Chaux-de-Fonds.

Mentionnons encore de précieuses **suggestions** :

- mise en place d'une gouvernance extérieure à la Ville qui soit participative et démocratique, afin de respecter l'horizontalité singulière du fonctionnement local ;
- rôle central de l'administration locale et nécessité, pour les services communaux, de prendre une part active à la préparation et à la réalisation de la manifestation ;
- consultations régulières auprès de la population, des actrices et acteurs culturels, économiques, etc.

Le rapport souligne finalement que le titre de Capitale culturelle ne suffit pas à transformer durablement la santé économique des territoires dans lesquels il s'inscrit, ni à résoudre tous les problèmes. L'implication de la population et l'inscription de la manifestation dans une stratégie de la Ville à long terme demeurent les ingrédients les plus décisifs.

Charge au présent rapport de prendre en compte ces suggestions et points d'attention.

⁹ Ces risques ont, pour certains, également été soulevés par les acteurs culturels locaux rencontrés dans le cadre du présent mandat.

4.2 Similitudes et différences

Notre projet chaux-de-fonnier doit se penser en bonne intelligence avec les événements passés et futurs afin d'éviter de reproduire certains écueils et de garantir une proposition originale.

4.2.1 Expo.02

Si l'on se fie à nos entretiens, l'Expo.02 a laissé un souvenir contrasté dans la région :

- Positif : Ladite manifestation fut une stimulation forte pour notre territoire ; elle lui permit de vivre des événements jamais advenus jusque-là – du moins dans leur nombre et dans un temps aussi restreint.
- Négatif : Plusieurs bémols sont apparus au cours de nos échanges ; citons – entre autres – les difficultés opérationnelles (mouvements importants dans les équipes, délais non tenus, budget largement dépassé¹⁰, etc.), l'insuffisante représentation des Neuchâtelois.es dans la conception artistique et l'organisation pratique de l'événement, l'insuffisante interaction avec les structures culturelles et commerçantes locales, enfin, l'absence de traces, de symboles de la manifestation (éléments qui – à la vérité – participaient intimement de son concept, de la durabilité ambitionnée).

4.2.2 Autres événements nationaux

Outre l'événement LCDF CCS 25, les années qui viennent devraient voir poindre d'autres manifestations culturelles à ambition nationale comme Svizra27 ou NEXPO.

Svizra27 (svizra27.ch) se présente comme l'exposition nationale du nord-ouest de la Suisse « montrant la Suisse au travail. Comment elle pense, planifie et exécute, comment elle rêve de nouveauté et préserve l'ancien, ce qu'elle apporte à l'histoire et à son rapport au temps. »

NEXPO, elle, devrait regrouper les dix plus grandes villes suisses pour une nouvelle forme d'exposition nationale. Déconcentrée à la fois géographiquement et sur un plan calendaire, elle entend travailler les thèmes du vivre ensemble à l'ère de la mondialisation, de la numérisation, du changement climatique et de la migration. Comme l'annonce le site Internet qui lui est consacré (nexpo.ch), « en 2028, temps fort de la nouvelle exposition nationale, la population pourra expérimenter et visiter les projets NEXPO à travers tout le pays. Les meilleurs d'entre eux seront choisis comme nouveaux symboles de la Suisse du XXI^e siècle et devraient perdurer. »¹¹

Il nous apparaît que LCDF CCS 25 suisse se distinguera largement de ces deux manifestations aux quatre conditions suivantes :

1. **Ancrer** localement la production de la manifestation (tout en engageant un dialogue fructueux avec le reste de la Suisse et l'international) ;
2. Proposer une **gouvernance participative et efficace** ;
3. Proposer un budget **modeste** sans rien sacrifier de l'**audace** ;
4. Penser l'action de l'événement LCDF CCS 25 dans le territoire **par-delà 2025**.

Il convient, selon nous, de proposer une manifestation plurielle mais organique, ouverte mais enracinée. *Qui trop embrasse mal étreint* dit la sagesse populaire !

¹⁰ A l'ombre de la Tour Espacité de La Chaux-de-Fonds un graffiti indique toujours : « Escrocs 02 ».

¹¹ A noter que la Ville de La Chaux-de-Fonds est membre « passive » de l'association NEXPO.

4.3 Situation

La crise sanitaire actuelle engendre d'importantes conséquences sociales, économiques et culturelles. Les actualités sont ponctuées par des fermetures d'entreprises, la baisse de l'emploi, l'augmentation de la pauvreté et le désarroi de nombreux actrices et acteurs culturels.

Les finances publiques sont appelées à connaître des années sensibles.

Convient-il, cela étant, de répondre favorablement à l'incitation de l'ACCS ? Le **moment** est-il particulièrement **défavorable** ou s'agit-il d'une **opportunité majuscule** ? La parole du poète Hölderlin citée en épigraphe dit assez notre conviction et celle de la majorité des personnes rencontrées dans le cadre du présent mandat qu'il s'agit bien d'une opportunité à saisir. Un tel événement inviterait la communauté à prendre le temps d'analyser sa situation et de méditer son avenir.

Dans le contexte actuel lié à une pandémie dévastatrice pour la santé et l'activité, il paraîtrait extrêmement désirable au mandataire d'inscrire l'action de LCDF CCS 25 dans un cadre plus important – un « plan de relance » culturel, social et citoyen (nous y reviendrons plus bas, au point 10.3.).

5. Concept artistique

« Je vous demanderais d'étendre l'acception du mot art au-delà des productions artistiques explicites, de façon à embrasser non seulement la peinture, la sculpture et l'architecture, mais aussi les formes et les couleurs de tous les biens domestiques, voire la disposition des champs pour le labour ou la pâture, l'entretien des villes et de tous nos chemins, voies et routes ; bref, d'étendre le sens du mot art, jusqu'à englober la configuration de tous les aspects extérieurs de notre vie. Je voudrais en effet vous persuader qu'il n'existe rien de ce qui participe à notre environnement qui ne soit beau ou laid, qui ne nous ennoblisse ou ne nous avilisse, qui ne constitue pour son auteur ou bien un écrasant supplice, ou bien un plaisant réconfort. »

William Morris¹², *L'Art en Ploutocratie*

Nous aborderons, dans ce chapitre et les suivants, le sens et la forme mêmes que pourrait revêtir l'événement LCDF CCS 25, la typologie des événements, les lieux iconiques de la manifestation et sa durée. Il nous paraît toutefois nécessaire de commencer par questionner l'adjectif « culturel » – central dans le label proposé.

5.1 Définitions

L'intitulé « Capitale culturelle suisse » doit en soi être interrogé :

- « **Capitale** » ne saurait signifier que La Chaux-de-Fonds se pousserait du col mais bien qu'un coup de projecteur serait braqué sur la ville et sa région le temps d'une année.
- « **Suisse** » nous rappelle qu'il s'agit d'une adresse au pays entier et non d'une auto-célébration en circuit fermé.

L'adjectif « **culturel** » appelle, lui, de plus longs développements. Il peut tour à tour désigner :

- les beaux-arts et les belles-lettres dans une acception serrée, *esthétique* ou, de manière plus large, les activités figurant au titre ordinaire des responsabilités des services publics de la culture ;
- les productions des **industries culturelles** ;
- ou encore, selon la définition de la **Déclaration de Mexico** à l'occasion de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles¹³ : « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. (La culture) englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

Il nous apparaît souhaitable d'inscrire la manifestation de 2025 sous cette troisième définition. Elle permet à la fois d'ouvrir sur une **dimension anthropologique** (en plus de celle de Morris citée en épigraphe de ce chapitre) et de refuser de produire un événement enfermé dans les pourtours de la seule « culture cultivée » (suivant l'expression d'Edgar Morin dans *L'Esprit du temps*). Le concept d'« intimité culturelle » développé par l'anthropologue Michael Hertzfeld¹⁴ nous convainc également de l'importance de la prise en compte et de l'interrogation des pratiques culturelles des habitant.es du territoire. Membre du Groupe Monique Saint-Héliar I, Ellen Hertz soulignait l'intérêt et la possibilité pour cette ville – présentée, parfois, comme un « *looser* sympathique » par Daniel Rossellat – de retourner habilement tout stigmaté.

¹² Morris plaide pour le croisement des arts dits « mineurs » et de ceux tenus pour « supérieurs ». Pour lui, la vie quotidienne ne devait pas être séparée de ce qu'il y avait de plus élevé.

¹³ Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

¹⁴ Hertzfeld (2007).

De même, il nous paraît contraire au critère de la valorisation d'un territoire et de ses habitant.es que de se satisfaire de la deuxième acception. Le commerce produit généralement des œuvres censées s'adapter à tous les consommateurs – œuvres qui dès lors « brouillent la mémoire et la mise en perspective historique, qui ne marquent aucun attachement à un territoire donné, qui privilégient la sensation immédiate sur l'analyse et la distance critique¹⁵. »

Choisir la troisième perspective dit également la considération de celles et ceux que l'on souhaite impliquer et atteindre : non pas des *clients*, mais des *citoyens* et, plus profondément, des *êtres* sensibles et spirituels.

La définition que Montfort et de Varine (1995) donnent du **développement culturel** nous paraît propice à l'élargissement ambitionné : « Le développement culturel vise (...) à accroître la capacité des communautés d'habitants et des publics à **gagner des degrés de liberté**, à **créer des significations nouvelles**, à **mener des expériences inédites** suscitant de **nouveaux apprentissages**, quels qu'en soient les domaines. »

La situation nous semble rendre un tel développement indiqué et désirable.

5.2 Objectifs

« Si la vie avait un but, elle ne serait plus la vie¹⁶. »

Paul Valéry

Le CoPil a souhaité que le mandataire formalise les intentions possibles de la manifestation sous la forme d'objectifs, en adéquation avec les critères de l'ACCS. Aux yeux du mandataire, *a fortiori* dans un projet à ambition participative, tout objectif demeure indexé au caractère **dynamique** du processus.

L'enjeu est de viser des objectifs **raisonnables** et en **nombre restreint** dont il sera possible de suivre concrètement l'actualisation – pour la plupart – **dans la production même** de la manifestation.

Au-delà d'être une fin en soi, LCDF CCS 25 doit être pensée comme un jalon déterminant au sein de la politique culturelle et de la stratégie globale de la ville. Cet événement doit être l'occasion de repenser La Chaux-de-Fonds en amont et en aval de 2025.

Distinguons cinq objectifs :

1. Proposer un **programme culturel varié** (genres, disciplines, âges, accessibilité, etc.) ; travaillant la mémoire, le présent et les possibles de la ville et de la région ; favorisant le dialogue avec le reste de la Suisse et l'international.
 - Moyens de réalisation : axes des appels à projets et commandes ; critères du jury (voir au point 6.1) ; etc.
 - Critère d'évaluation : documentation scientifique et culturelle.

Cet objectif affirme nettement que nous n'envisageons pas d'instrumentaliser l'événement¹⁷, de le réduire à un projet de marketing territorial simplement assaisonné culturellement ou à un « Paléo décentralisé » – pour reprendre les mots de plusieurs consulté.es.

¹⁵ Citation tirée d'une résolution sur la culture adoptée à Florence, en 2002, à l'occasion du Forum social européen.

¹⁶ Cité par Angélique Del Rey (2013).

¹⁷ Mentionnons, ici, la lecture de *La domestication de l'art. Politique et mécénat* (2017) de Laurent Cauwet – membre d'*Al Dante*, un collectif éditorial, témoin de *Marseille Provence 2013 Capitale européenne de la culture* – qui nous met en garde contre l'instrumentalisation de l'art, la

Nous parlons bien d'une capitale « culturelle ».

2. Contribuer à faire émerger une **conscience collective** sur les plans du sens, du social, de la culture et de la citoyenneté. Et ce de manière mémorielle, mais surtout actuelle et projective.
 - Moyens de réalisation : participation ; enquête ethnographique ; etc.
 - Critère d'évaluation : documentation scientifique et culturelle.

Le rapport des habitant.es à leur cité pourrait ainsi évoluer vers un attachement davantage vécu. La démarche processuelle, défendue par Mathias Rota, est importante ici. La conscience collective ne peut émerger que dans un temps long où la manifestation est intégrée au processus d'évolution de la ville, notamment sur le plan urbanistique.

3. Développer la **participation culturelle** en déployant un réseau structurel associant société civile, culturelle et sociale.
 - Moyens de réalisation : participation ; consignes des appels à projets et des commandes ; etc.
 - Critère d'évaluation : organisation d'une structure (ouverte à la société civile) associant les dicastères et administrations de la culture et du social de la Ville.
4. Valoriser l'**Ouest** de la ville de La Chaux-de-Fonds¹⁸.
 - Moyens de réalisation : cantine itinérante ; appels à projets ; fête de clôture ; génération d'une tradition en coproduction avec les habitant.es et usager.ères de cette partie de la ville.
 - Critères d'évaluation : observation de la perpétuation de cette tradition ; développement des Anciens Abattoirs ; etc.

Dans les faits, nous nous dirigeons vers une manifestation écumant la géographie entière de la ville et même les environs, valorisant les espaces urbains¹⁹ et la mobilité douce pour faire de la ville un théâtre à ciel ouvert et en redessiner les usages et les mouvements internes. Le relevé d'une zone en particulier (large, au vrai) est le produit des consultations.

pacification sociale attendue parfois de la culture. Les « grandes messes festives » et autres festivals, biennales, triennales subventionnés auraient « pour fonction principale d'occulter la guerre sociale. » Pour l'auteur, l'envoi d'artistes dans les quartiers populaires est appelé à figurer la « sollicitude » des dominants, à « convaincre cette population que (sa) parole, (son) regard, (sa) pensée ont un sens et comptent. » En un mot, la bienveillance, l'humanisme comme « étouffoir du politique ». Dans le même ouvrage, il alerte sur les risques de gentrification. Pour l'animateur d'*Al Dante*, « les somptueuses opérations de type *Capitale européenne de la culture* » participent du « remodelage » des agglomérations, de la relégation des populations « indésirables » dans des banlieues toujours plus éloignées. « Ainsi, c'est par la fête (...) qu'aujourd'hui se joue la mutation de nos villes » (...). « Le Capital n'avance plus à coups de canon, mais précédé d'une milice dansante, bruissante, bigarrée d'artistes (...) »

¹⁸ LCDF CCS 25 sera bien entendu l'occasion de travailler les diverses frontières symboliques au sein de la ville et de la valoriser dans son ensemble ; l'intérêt pour un travail accru sur l'Ouest est le produit des consultations.

¹⁹ La Chaux-de-Fonds recèle de nombreux espaces verts et parcs – parfois secrets – qui pourraient être les écrans de projets culturels.

5. Favoriser la **notoriété** et l'**attractivité** de la ville de La Chaux-de-Fonds, des Montagnes neuchâtelaises et du canton de Neuchâtel.

- Moyens de réalisation : ensemble de la manifestation ; politique d'ambassades ; collaboration avec des entités romandes, nationales, transfrontalières, internationales dans la gouvernance, les appels à projets, le financement de la manifestation ; etc.
- Critères d'évaluation : nous nous défions des enquêtes fragiles au coût excessif. La perpétuation et l'élargissement durable des collaborations *orbi* de la part des institutions, des associations, des actrices et acteurs culturels singuliers seront le premier gage de la réussite. La progression des domiciliations à La Chaux-de-Fonds – laquelle tient à bien des facteurs étrangers aux responsabilités des organisateur.rices de LCDF CCS 25 – serait bien sûr avantageuse pour le bilan à moyen et long terme de la manifestation.

La question de l'évaluation semblera à certain.es traitée avec trop de légèreté. Cet aspect sera – à la vérité – de la responsabilité de l'ensemble des organes de suivi et de contrôle présentés au chapitre 9 relatif à la gouvernance.

Il nous paraît cependant important, ici, de défendre philosophiquement la singularité de ce qui touche à la vie symbolique, à l'ineffable : en ces matières, le risque tient au fait de n'ambitionner que ce qui pourrait s'évaluer dûment (selon les fameuses exigences managériales SMART : simple, mesurable, accessible et ambitieux, réaliste, temporellement possible).

Selon nous, s'agissant d'une manifestation condamnée à « faire avec » des exigences extrêmement modestes, la pose d'objectifs vise surtout le but suivant : signifier aux tutelles une **obligation de moyens** – ceux formulés dans notre dixième chapitre, celui dévolu au budget.

5.3 Thème(s)

« L'art est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art. »

Robert Filliou

Les critères de l'ACSS nous incitent à formuler un thème susceptible de fédérer les différents moments de la manifestation, de lui donner un sens²⁰ et d'étayer sa communication.

Cette donne à l'esprit, nos consultations nous ont conduits à examiner trois possibilités :

5.3.1 Pas d'axe thématique

A deux reprises dans nos rencontres (une occurrence faible, donc) est advenue l'idée (en contradiction avec les critères de l'ACSS) que LCDF CCS 25 devait se contenter de refléter la vie – riche à l'ordinaire – de la ville et de la région²¹.

Sous-entendu : si un argent supplémentaire devait irriguer la culture cette année-là, qu'on le répartisse simplement proportionnellement en fonction des soutiens déjà actuels dont jouissent les acteur.rices culturels.

²⁰ Notons, ici, que pour certain.es le sens intervient toujours après l'événement. Telle semblait la conviction du président de la *Nuit de la Photo*, Claude-André Moser – rejoignant en cela un sentiment que l'on a pu entendre aussi dans la bouche de Daniel Rossellat lui-même.

²¹ Ainsi, par exemple, le directeur artistique du Festival des Jardins Musicaux, Valentin Reymond.

Sans être absurde, une telle vision fragiliserait malheureusement le projet face aux instances décisionnaires de l'ACCS, à celles de la Ville et du Canton et, très certainement, auprès des éventuels partenaires parapublics et privés de la manifestation. Elle ne permettrait pas non plus l'émergence de projets hors des institutions ou associations habituellement subventionnées.

Nous incombe d'imaginer une cité qui – sans se trahir – sache se sublimer.

5.3.2 Un axe unique

Proches des critères de l'ACCS, quelques consulté.es ont plaidé en faveur d'un axe thématique unique. Signalons trois de leurs propositions :

- Faisant allusion à un événement majeur dans l'histoire de la ville, les hyperartistes²² rencontrés évoquaient le thème de l'incendie, celui du feu. Thème en effet remarquable qui peut renvoyer également à l'hominisation de l'Homme comme au motif de l'enthousiasme. Présente-t-il le vice de trouver son fondement dans un passé deux fois centenaire ?

- La directrice artistique du TPR – Centre neuchâtois des arts vivants Anne Bisang considérait, elle, que l'élément le plus remarquable concernant La Chaux-de-Fonds tenait à « l'amour de l'art » de ses habitant.es.

Ce point semble fort adéquat s'agissant d'une festivité faisant précisément de la culture son objet. Pourtant, nous craignons qu'une manifestation culturelle célébrant l'amour de l'art puisse paraître autotélique et réservée à des *happy few* – peut-être plus nombreux et investis qu'ailleurs – mais excluant une population que nous souhaitons atteindre et voir s'exprimer elle aussi. La définition large que nous donnions plus haut de la culture participe de cette ambition.

Des projets travaillant ce thème pourraient toutefois se retrouver sous le premier axe que nous formulerons dans notre troisième hypothèse (lire plus bas 5.3.3).

- Désireux de ne pas sombrer dans une forme de rabâchage patrimonial, le cinéaste Robin Erard suggérait de fédérer le programme culturel sous l'injonction latine « *Tabula rasa* ».

La proposition ne manque pas de nerf ; elle est même de nature à exciter l'esprit ; toutefois, les citoyen.nes consultés tiennent à ce patrimoine – notamment horloger – dont plusieurs vivent encore directement ou indirectement. De fait, l'attachement semble à la fois symbolique et concret. Il y a, par ailleurs, fort à parier aussi que le discours de la table rase nous aliène malheureusement de précieux élus et soutiens²³.

Nous espérons que l'hypothèse suivante – celle finalement retenue – permettra à Robin Erard (ainsi qu'à toute personne désireuse de secouer les anciens mythes des Montagnes neuchâtoises et d'en initier de nouveaux) de candidater en conservant toute chance de séduire les juré.es appelés à statuer sur les projets en lice (lire plus bas, la rubrique « Appels à projets »). Bien entendu, nous souhaitons que puisse être abordée la question complexe de la désindustrialisation (conjuncturelle ?) de la ville et de sa possible requalification culturelle.

²² Mouvement artistique « expérimental, expressionniste, libertaire, hyperouvert à tout le monde » fondé en 2015 par deux Chaux-de-Fonniers : Mathias Antonietti et Rémy Rufer.

²³ S'agissant du patrimoine culturel, c'est son éventuelle « minéralisation » qui fait, selon nous, problème ; son partage critique reste à l'ordre du jour.

5.3.3 Quatre axes

Les mandataires ont soumis quatre axes à la critique – quatre axes susceptibles, selon nous :

- d’embrasser des dimensions à la fois diverses et complémentaires pouvant fédérer un nombre maximal d’acteur.rices culturels (et autres : artisan.es, ouvrier.ères, agriculteur.rices, employé.es, etc.),
- de mettre en exergue des singularités fortes de La Chaux-de-Fonds (à faire vibrer, toutefois, avec les réalités différentes d’autres villes de Suisse et du monde).

La formulation actuelle de ces quatre axes doit beaucoup à nos multiples consultations ; elles en ont fait un véritable *work in progress*.

Reprenons chacun d’entre eux plus en détail ; ils fixent l’esprit de la Capitale culturelle chaux-de-fonnière.

Do it together !

« (Que) personne (ne soit) enfermé dans un cercle exclusif d’activités (que) chacun (puisse) se former dans n’importe quelle branche de son choix ; (que) la société (...) règle la production générale et (me permette) ainsi de faire aujourd’hui telle chose, demain telle autre, de chasser le matin, de pêcher l’après-midi, de m’occuper d’élevage le soir et de m’adonner à la critique après le repas, selon que j’en ai envie, sans jamais devenir chasseur, pêcheur, berger ou critique. »

Karl Marx & Friedrich Engels, *L’Idéologie allemande*

On reconnaît sous ce titre un léger travestissement de l’impératif *punk*²⁴ : *Do it yourself !*

Il nous est apparu que La Chaux-de-Fonds était caractérisée par une culture de l’entraide, de l’horizontalité²⁵ et de l’authenticité²⁶ s’observant non seulement dans le monde de la culture mais également dans ceux du sport et du social. L’entraide caractérise aussi les communautés ethniques, nationales, confessionnelles et manufacturières qui ont contribué à donner à la ville son actuelle physionomie.

Sous cet axe dévolu à la débrouille solidaire²⁷, nous souhaitons valoriser une idée ouverte de la culture, questionner les rapports de l’esthétique au travail non strictement artistique et investir ainsi les différentes scènes du labour. Ce sera l’occasion de penser les liens entre art et vie, esthétique et quotidienneté²⁸, de valoriser la

²⁴ *Punk*, en effet, nous apparaît cette ville qui a vu naître, dans le contexte des mouvements sociaux de la fin des années 1960, une culture alternative, parfois souterraine, se positionnant en dehors des créneaux de prestige développés par le mécénat dès le premier quart du XIX^e siècle. *Punk*, cette cité dans laquelle le partage des compétences, des matériels, l’investissement artistique de toutes et la matérialisation tranquille des lubies les plus audacieuses sont communs.

On se fera une idée bien réduite de la culture des Montagnes neuchâteloises si l’on s’en tient aux seules activités figurant dans les colonnes des budgets des collectivités publiques. Signalons, ici, que nous devons la modification apportée à l’impératif *DIY* au conservateur du Musée d’histoire de La Chaux-de-Fonds, Francesco Garufo lors d’une séance du Groupe Les Moissonneurs.

²⁵ Le terme a notamment été prononcé par Jacques Hainard, ancien conservateur du Musée d’Ethnographie de Neuchâtel et membre du Groupe Monique Saint-Hélière I.

²⁶ L’authenticité et la vitalité de la culture du cru nous incitent à prévoir un événement bien loin de l’imaginaire des *Gafam* (acronyme désignant *Google, Apple, Facebook, Amazon* et *Microsoft*) et autres *Natu* (*Netflix, Airbnb, Tesla* et *Uber*).

²⁷ Bien sûr, le caractère particulièrement développé du bénévolat (souligné notamment par l’homme de théâtre Jacint Margarit, l’un de nos consultés) ne doit pas masquer le dépit qui peut en résulter : cette situation est, en effet, aussi le produit d’une action publique jugée souvent trop chiche.

²⁸ Citons l’essayiste américaine Kristin Ross (2015) – laquelle nous rappelle ces femmes et hommes pratiquant – au printemps 1871, à l’enseigne de la Commune de Paris – l’« égalité en action », transgressant la division du travail entre intellectuel.les et manuel.les, la division entre celles et ceux qui peuvent jouer, jouir des mots, des sons et des images et celles et ceux qui ne le peuvent, sublimant la séparation entre art et industrie, les dichotomies entre « le pratique et le beau, l’utilitaire et le poétique », brisant les assignations rigides, ambitionnant – sous l’égide double du « luxe communal » (la formule est du poète Eugène Pottier) et de la République universelle – l’instruction polytechnique ou intégrale, l’expression créatrice de chacun.e et l’élargissement de la Beauté dans la quotidienneté.

polytechnie – le souci (révélé en épigraphe) de contrer une spécialisation à outrance anémiant pour l'épanouissement sensible et spirituel de tous les êtres humains.

Do it together ! doit s'entendre comme une invitation à interroger les conséquences de l'autonomie artistique : l'affranchissement de l'artiste des tutelles de l'Église ou de l'État s'est-il étendu à celle de l'argent ? Que dire d'une liberté jugée pure à la condition de ne s'engager point ? N'est-il pas temps d'envisager sinon une désautonomisation du moins une (re)socialisation de l'art qui ne soit pas régression dans des schémas serviles, mais épanouissement de son interpellation.

Nous imaginons une LCDF CCS 25 non plus métropole *horlogère* ou *ouvrière* mais proprement *œuvrière*²⁹, faisant œuvre de soi en même temps qu'elle produit des biens culturels, manufacturés, agricoles ou des services.

Outre le champ de l'art, nous pouvons imaginer concerner – par cet axe – les domaines de l'horlogerie, du design, de la bijouterie, du graphisme, de l'architecture, de l'urbanisme, etc. – toute professionnalité intégrant le souci esthétique à sa production.

La pertinence de ce premier axe se voit confirmée par l'inscription récente des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et celle, il y a dix ans, de l'urbanisme horloger sur la liste des sites classés.

Cette focale sur l'esprit collaboratif devrait également permettre de visibiliser les réseaux impliquant les Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers aux niveaux national et international.

Démésure du temps³⁰

Plusieurs consulté.es jugeaient problématique de rapporter une fois encore l'identité des Montagnes neuchâteloises à celle de la « *Watch Valley* ». Aux yeux d'autres, cependant, issus du Groupe Les Moissonneurs mais surtout du Groupe Jenny Humbert-Droz I –, il apparaît problématique voire dommageable de taire le rapport de la région au Temps.

Nous avons, toutefois, voulu susciter un abord original de ce thème rebattu dans la région en veillant :

- d'une part, à l'élargir des temps mécanique et numérique aux temps naturel (cycles saisonniers, solstices, lunes, etc.), culturel et culturel³¹ ;
- d'autre part, à favoriser une approche critique : le Temps comme regrès (pour reprendre l'antienne du pessimisme historique), son accélération comme facteur de pathologie sociale³².

Soulignons que l'évocation du Temps peut traverser des domaines très différents et permettre des approches variées. Citons – sans prétendre être exhaustifs – les plans suivants :

- plan urbanistique avec cette césure – l'incendie historique de la ville – qui a accouché d'une nouvelle physionomie ;
- plan musical avec l'importance du rythme³³ dans cette ville, creuset des musiques les plus diverses ;

²⁹ Suivant la notion établie par Roland Gori, Bernard Lubat, Charles Silvestre dans leur *Manifeste des ouvriers* de 2017.

³⁰ La « mesure du temps » eut sans doute paru trop convenu : merci à Giovanni Sammali, chef du Service de la communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds, de nous avoir soufflé l'idée de ce nouvel intitulé. Préfixe (du latin *dis-*) exprimant la cessation d'un état ou d'une action ou l'état, l'action inverses, « dé » accolé à « mesure » autorise voire incite à rendre compte du reflux (momentané ?) du tissu industriel horloger.

³¹ De même que l'entame de la manifestation le 1^{er} mai 2025 (lire plus bas 5.4) active une ritualité sociale, la conclusion de la manifestation un 1^{er} novembre travaille cette dimension religieuse.

³² Rosa (2013).

³³ Que l'on songe – dans des registres fort divers – à l'irruption dans la région de Pierre Favre ou des frères Décosterd.

- plan confessionnel avec l'influence de la Réforme dans la région³⁴ ;
- plan politique avec l'appréhension positive (la foi dans le progrès) ou négative (la conviction d'un déclin) du Temps ou par l'adhésion au concept héraclitéen ou nietzschéen de l'« éternel retour ».

Cité des mille³⁵

« La cité a pour fonction primordiale en fin de compte d'aider l'homme à prendre conscience de son rôle historique (...). Par son architecture durable et complexe, la cité développe toutes les virtualités et les aptitudes de l'homme, dans le domaine de la connaissance et dans celui de la participation, lui permettant ainsi de prendre une conscience, sans cesse approfondie et renouvelée, de sa personnalité, de ses desseins (...). Tout au long de son histoire, la cité n'a cessé de remplir ce rôle d'élargissement... c'est ce même rôle que, de nos jours, elle ne doit pas cesser de remplir. »

Lewis Mumford, *La Cité à travers l'histoire*

Ville en altitude, ville en damier, « ville-manufacture³⁶ » dont l'urbanisme singulier a été reconnu au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ville ayant démocratisé le soleil, « ville à la campagne³⁷ » : La Chaux-de-Fonds peut se targuer d'être singulière à plus d'un titre.

Pourtant se posent à elle des questions qui sauront trouver des résonances dans bien des cités de Suisse ou de l'étranger :

- Quelle est la « juste » taille des villes³⁸ du point de vue démocratique et de celui de la sociabilité la plus harmonieuse ?
- Quel rapport entre le local et le global paraît le plus judicieux selon les points de vue de la culture, de l'écologie, de l'indépendance économique, de la capacité politique ?
- Quel rapport une ville peut-elle nouer avec sa campagne immédiate, le monde agricole, la nature³⁹ ?
- Quels liens existe-t-il entre l'architecture et la culture horlogère⁴⁰ ?

Cet axe pourrait inciter le monde la culture à rêver la ville⁴¹ !

³⁴ Citons l'écrivain neuchâtelois Roger Favre (1996) : « Dès la Réforme, rythme et danse furent de très tôt associés au démon. Loin d'être danseur, Dieu évoquait bien plutôt l'ingénieur horloger de l'univers. » Evoquant le même « cataclysme » historique, l'ancien conservateur du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel Jean-Pierre Jelmini parle d'une « grande escamoteuse de coutumes, de pratiques et de dévotions populaires » (Hertz & Wobmann, 2014).

³⁵ Allusion à l'altitude des érables face à la gare de La Chaux-de-Fonds.

³⁶ Selon le mot de Marx dans une note du *Capital*. LCDF CCS 25 pourrait être l'occasion d'un dialogue avec des villes bien différentes elles aussi parfois tenues pour des « villes-usines » (Paquot, 2020) : ainsi Le Creusot, Sochaux ou Clermont-Ferrand.

³⁷ Situation rare à une époque où l'urbain – toujours plus diffus – tend à abolir la césure ville-campagne.

³⁸ Question qui est notamment apparue capitale à l'un de nos consultés, président de la Fondation du site UNESCO : Denis Clerc. Ce dernier affirme même que la ville jouit de l'échelle idéale et qu'elle n'a nulle nécessité de « se suburbaniser ».

³⁹ L'essayiste Bertrand de Jouvenel (1977) affirmait que « ce qui est caractéristique de la vie urbaine, c'est que l'homme n'y rencontre la vie que sous la forme de son semblable, et tout ce qu'il voit autour de lui est du minéral organisé. Cette situation est extrêmement propice à l'oubli des conditions écologiques de l'existence humaine. »

⁴⁰ Citons, là encore, le point de vue polémique de Roger Favre (1996) : « Sans prétendre (...) que chacun, chez nous, a une montre qui bat à la place du cœur, il n'est pas moins vrai que le temps des horloges a marqué profondément les comportements. Ainsi la pensée de Le Corbusier, née de cette tradition mécaniste, sublimée dans un moralisme architectural condamné aujourd'hui par les échecs cuisants de son urbanisme *rationaliste et cartésien*. »

⁴¹ Outre la conception de la ville de demain, la transfiguration de celle d'aujourd'hui semble inspirer nos consultés : Mathias Gautschi nous suggérait de faire appel à l'Agence nationale de psychanalyse urbaine (ANPU) ; on nous a incités aussi à prévoir une exposition d'art en plein air invitant des artistes de renom – occasion d'un dialogue entre l'art, le paysage et le territoire encore jamais mené dans la

Frontières de l'universel

« L'universel, c'est le local moins les murs. »

Miguel Torga

Sous ce titre qui nous a été inspiré par Ellen Hertz, directrice de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel (membre du Groupe Saint-Hélier I) seraient questionnées des dimensions là encore potentiellement fort variées :

- la réalité de la frontière (avec la France) si pratiquement vécue dans les Montagnes neuchâteloises ;
- l'hospitalité à l'endroit des immigrations successives (confessionnelles, confédérales, étrangères) ;
- les émigrations (fameuses – Chevrolet, Cendrars, Le Corbusier – et anonymes) élargissant les frontières imaginaires de La Chaux-de-Fonds – point repris dans notre projet intitulé « fenêtres sur le monde » (6.4.7) ;
- la norme et l'inclusivité : il convient que la manifestation fasse de cette dernière un impératif – d'où la prise en compte de cet aspect dans l'équipe exécutive prévue ;
- les idéaux universalistes si marqués et vivaces encore ;
- la frontière symbolique entre haut et bas du canton – laquelle semble diversement ressentie et appréciée selon les générations⁴² ;
- la relativité du sentiment périphérique.

A l'instigation de l'épigraphe du poète lusitanien Torga, nous voulons penser un universel concret, situé, chaux-de-fonnier.

Nous ne proposons bien sûr ici que des pistes ; le programme culturel effectif de la manifestation émanera de l'interprétation très libre, voire du détournement de nos axes. Il en ira de même de la physionomie véritable de la communication de LCDF CCS 25 qui s'éloignera probablement des axes fondateurs de la manifestation pour proposer une accroche stimulante, aisément traduisible dans les langues nationales et locales.

5.4 Durée

Étonnant peut-être que d'interroger la durée de la manifestation.

Une année culturelle ne doit-elle pas, de fait, comporter douze mois ? Mathias Rota le rappelait : la durée fut souvent gage de succès⁴³. Nous serions, nous aussi, *a priori* très favorables à une pleine année « Capitale » – surtout s'agissant de La Chaux-de-Fonds dont les saisons sont si marquées (comme nous le rappelait une citoyenne consultée).

région. Le Centre de compétence helvétique des arts de la rue (CCHAR) serait – parmi nombre d'autres – un candidat désigné pour éprouver les virtualités de ce troisième axe.

⁴² Autrice de *Complications neuchâteloises. Histoire, tradition, patrimoine* (2014), Ellen Hertz soulignait l'apparente permutation entre ces deux zones du canton : le Haut, qui longtemps fut associé au progressisme, se voit désormais relié au patrimonial tandis que le Bas, associé jadis au conservatisme, figure à présent une forme de modernité.

⁴³ Rota (2017).

Cependant, il convient d'avoir le budget d'une telle ambition : il nous apparaît qu'une famille de Winterthour ou un couple de Luganais ambitionnant de découvrir la ville doivent *a minima* avoir accès à quatre à six propositions quel que soit le jour de sa visite : si les réseaux sociaux, courant janvier 2025, devaient évoquer le dépit de tel visiteur, de telle famille sur l'inexistence de propositions pour les enfants tel week-end, de tout projet labélisé tel autre, ce serait un embarras pour l'attractivité de la manifestation sur le reste de l'année.

Le budget que nous pouvons imaginer réunir, les ressources humaines et matérielles mêmes des services publics impliqués⁴⁴ – déjà soumises à forte contribution à l'ordinaire – nous incitent à la mesure. Qui plus est, la durée de **six mois** – évoquée lors des consultations – a rarement choqué nos interlocutrices et interlocuteurs⁴⁵.

En fonction de divers critères (dont le calendrier de la mobilité ordinaire des touristes, la clémence météorologique, l'occurrence de certaines manifestations, etc.), nous souhaitons proposer une manifestation de six mois courant du **1^{er} mai au 1^{er} novembre 2025** – deux dates très différemment connotées culturellement : l'une socialement, l'autre spirituellement ; l'une interrogeant la transformation du monde, l'autre interrogeant la dialectique du fini et de l'infini – toutes deux pouvant offrir un écho riche à certains des axes thématiques.

Certains consultés (Anne Bisang et Christophe Bugnon, par exemple) aspiraient à des festivités osant braver le froid, d'autres décrivaient la féerie de la ville sous une neige nocturne, imaginaient proposer aux hôtes de la manifestation une piste de luge perpendiculaire au Pod, voire un ballet de chasse-neige⁴⁶ à la lueur des réverbères. Mais les **hivers chauds-de-fonniers** sont inégaux et il serait selon nous risqué de construire une partie de la manifestation sur un élément climatique aussi capricieux. Nous proposons plutôt de penser une série de préludes à la manifestation permettant non seulement :

- de valoriser les événements traditionnels ayant lieu en dehors de la période retenue,
- mais également de prévoir des actions spectaculaires (une fête en rapport avec la manifestation le Jour de l'An ; une performance associée aux premières neiges ; etc.) du type de celles que nous semblions précisément écarter et de réaliser, ce faisant, une promotion vivante de la manifestation.

5.5 Publics

Il importe – du point de vue de la programmation comme de la communication – de se demander à qui s'adressera une manifestation telle que LCDF CCS 25, de nommer les différents publics visés⁴⁷.

Nous pouvons distinguer :

- Les **habitant.es de La Chaux-de-Fonds**, qu'il conviendra de fédérer autour du projet afin que LCDF CCS 25 ne soit pas *subie* mais *vécue* ;
- Les **visiteur.ses du canton de Neuchâtel et des régions limitrophes** (Jura et Jura bernois mais aussi France voisine), connaissant la région et n'éprouvant, *a priori*, pas de réticence à se rendre à La Chaux-de-Fonds ;
- Les **visiteur.ses du reste de la Suisse romande** qu'il s'agira d'attirer par un programme stimulant leur curiosité ;
- Les **visiteur.ses issus des autres régions linguistiques** qu'il s'agira de concerner par des offres culturelles accessibles (malgré la différence de la langue) et une communication adaptée ;

⁴⁴ Les services de la Ville ne sauraient soutenir l'effort intense qu'imposerait – à titre d'exemple – une Plage des Six Pompes de douze mois.

⁴⁵ Mentionnons la suggestion d'Ellen Hertz de cibler plus particulièrement un mois par saison. Proposition originale et non sans charme mais qui pose des problèmes pratiques – de communication en particulier.

⁴⁶ Pierre Schneider en évoquait l'image lors de la séance du Groupe L'Invar I avec les chef.fes de Service.

⁴⁷ Précisons la forte perméabilité de ces segments entre eux et la nécessité de penser l'ensemble malgré tout.

- Le **public scolaire** pour lequel il s'agira de penser des parcours adaptés à l'âge et à la provenance⁴⁸ ;
- Un **public étranger** qui pourra être attiré par un programme résonnant avec l'ailleurs ;
- Le **public aux besoins spécifiques** (mobilité, accessibilité, langue) pour lequel des outils d'accessibilités devront être proposés.

⁴⁸ L'offre mise en place pour les écoles dans le cadre des Jeux olympiques de la Jeunesse à Lausanne peut être une source d'inspiration.

6. Typologie des événements

Inspiré par le sentiment collectif, l'esprit d'entraide et les innombrables bonnes volontés rencontrées, il importe au mandataire que l'aiguillon principal de ces festivités – son programme culturel – soit le produit d'une collectivité large⁴⁹.

La manifestation doit partir de l'existant et prendre en compte le biorythme des institutions de la place. Elle doit également résonner sur le plan régional, national voire international.

D'où une typologie d'événements pluriels que ce soit par leur forme, leur rayonnement et leur aspect participatif.

6.1 Appels à projets

Premier élément de cette typologie – incontestablement, le plus ouvert : chaque entité culturelle (institution, association, actrices ou acteur singulier) ou extra-culturelle (socioculturelle, sociale, sportive, etc.) mais collaborant avec un.e ou des acteur.rices culturels pourra soumettre son projet à un jury établi spécialement pour l'occasion⁵⁰. Nous imaginons retenir – selon leur coût – entre 60 et 100 projets (soit probablement concerner plusieurs centaines de personnes).

Participeront notamment des critères pris en considération par les juré.es des appels :

- la **qualité intrinsèque** de la proposition ;
- son adéquation avec les **axes** plus haut énumérés ;
- les **liens** tissés avec des entités extra-culturelles et extra-régionales ;
- le **potentiel** à « parler » au-delà de La Chaux-de-Fonds ;
- l'**accessibilité**⁵¹.

Nous prévoyons, de plus – suivi en cela également par les consulté.es –, de distinguer **deux appels** à projets :

- le premier en **janvier 2022** afin de permettre l'élaboration de projets exigeant une maturation importante, des recherches de fonds complémentaires (coproduction avec des publics sociaux, collaborations internationales, etc.) ;
- le second en **mars 2024** afin de permettre aux personnes ou entités culturelles et extra-culturelles apparues entretemps (notamment les talents émergents) d'avoir une chance de pouvoir intégrer la manifestation officielle.

Un appel en deux temps présente, par ailleurs, une forme de garantie de rigueur budgétaire. Engager tout le budget des appels très en amont – tandis que la recherche de fonds n'a pas encore révélé son potentiel ou ses limites – nous apparaît prêter à caution.

Précisons ici que le mandataire a été approché par des actrices et acteurs culturels ayant déjà des idées en tête : l'énergie et l'intérêt semblent être là.

⁴⁹ Le mandataire n'a pas souhaité reproduire un de ces raouts nés d'un seul esprit. L'exemple de la Fête des Vignerons a agi comme un repoussoir chez certains consultés : Christophe Bugnon, par exemple.

⁵⁰ Sa composition possible est présentée au chapitre 9. Gouvernance. Notons que la modalité de l'appel à projets a trouvé un contradicteur : Walter Tschopp. L'ancien conservateur du département des arts plastiques et membre de la direction du Musée d'art et d'histoire de la Ville de Neuchâtel considère en effet que les concours émoussent parfois les artistes, en diluent le talent. Une mise en garde pertinente qu'il importe donc de garder à l'esprit lorsqu'il s'agira de jauger les motivations profondes des candidat.es.

⁵¹ Par accessibilité, nous entendons le souci des différents obstacles dans l'abord de l'offre culturelle : physiques, psychiques, linguistiques, symboliques, cognitifs et psychosociaux. L'équipe opérationnelle (désignée plus bas par la formule : « Collectif exécutif ») devra être pourvue de responsables attentifs à ces différents objets tenant de la logistique, de la traduction, etc.

6.2 Initiatives des entités publiques et subventionnées

Dans les circonstances actuelles, le budget de la manifestation est condamné à une certaine modestie ; il n'atteindra nullement les sommes parfois réunies par les Capitales européennes de la culture ou par des événements nationaux comme les expositions nationales ou la Fête des Vignerons. De ce fait, nous gagnons à orienter – sans les tordre – les moyens usuels des collectivités publiques en partant de l'existant et des budgets déjà dévolus à la culture par les collectivités publiques (Ville de La Chaux-de-Fonds, État de Neuchâtel, Ville du Locle, Ville de Neuchâtel, autres communes).

Ainsi l'événement LCDF CCS 25 suggérera aux **musées, salles de spectacles, lieux de concerts, cinémas, festivals**, etc. d'entrer en résonance avec ses axes thématiques. A cette condition, ceux-ci seront labellisés et participeront de la promotion générale de l'événement⁵².

Citons à titre d'exemple le conservateur du Musée d'histoire, Francesco Garufo, qui ambitionne (en collaboration avec l'Institut d'ethnomusicologie de l'Université de Neuchâtel) une exposition portant sur la musique à La Chaux-de-Fonds en lien possible avec les deux premiers axes ou l'exomusée loclois – lequel pourrait valablement illustrer notre questionnement autour de l'esthétique et de la quotidienneté (axe 1).

Nous serions par ailleurs ravis que les **autres services** (Espaces publics, Services techniques, Sécurité publique, Urbanisme, etc.) ne se contentent pas d'enregistrer d'éventuelles demandes des organisateurs mais deviennent eux-mêmes acteurs de la manifestation, valorisent leur savoir-faire propre, révèlent le souci du beau niché en des endroits insoupçonnés (en correspondance avec l'axe 1).

De fait, les administrations (services communaux et/ou cantonaux) pourront également candidater aux deux appels à projets plus haut cités. On pourrait ainsi imaginer l'éclairage original de la ville, la coloration écologique de l'eau des fontaines, etc.

De même pour les institutions culturelles et non culturelles subventionnées ou des événements annuels. En vrac et de manière non exhaustive : la Plage des Six Pompes, les Écolades, La Braderie, la Fête de mai, le Festival Les Amplitudes, Bon Pied Bon art, la Fête de la Coquille, Les Jardins musicaux, la Biennale du Patrimoine horloger, la Nuit et la Journée des Musées, la Fête de la danse, la Fête de la musique, le cortège des Promotions, les Journées européennes du patrimoine, les concerts des associations musicales, etc. pourraient être estampillés LCDF CCS 25.

6.3 Initiatives privées

Nous nous réjouissons de voir des producteurs privés, des initiatives indépendantes venues du reste de la Suisse ou de l'international enrichir la vie culturelle de la région durant cette année.

On peut imaginer des concerts prestigieux, une revue piquante, etc.

Lors de notre échange, mentionnant des « **renforts**⁵³ », le président de l'ACCS évoquait lui aussi l'enjeu de suggérer aux entrepreneurs de culture de prendre part à la manifestation.

De fait, si ces initiatives devaient :

- proposer un écho pertinent aux axes définis de la manifestation,
- s'avérer de qualité,
- être financées par l'organisateur,

il paraît souhaitable que le Collectif exécutif les intègre à la manifestation.

⁵² Imaginons, par exemple, en résonance avec notre deuxième axe thématique, l'invitation – du reste déjà entrevue par le directeur du Musée des Beaux-arts de La Chaux-de-Fonds, David Lemaire – du fameux plasticien américain Christian Marclay et de son œuvre *The Clock*.

⁵³ Présidente des Concerts de musique contemporaine, Caroline Lambert nous disait, elle aussi, qu'à La Chaux-de-Fonds, le pôle de création dominait celui des accueils.

6.4 Commandes

En sus de propositions dont – par force – nous ignorons tout en l'état et des manifestations récurrentes, nous entendons voir le Collectif exécutif commander et chapeauter plusieurs événements – dont voici l'énumération brève :

6.4.1 Préludes

Ces événements prendront place en amont, dès 2022, seront de natures différentes et offriront des résonances variées avec les axes thématiques :

- **cycle de conférences et performances**⁵⁴ illustrant de manière originale les quatre axes, en collaboration avec les institutions culturelles (ABC, Club 44, etc.) ;
- **douze ambassades** de projets culturels chauds-de-fonnières diffusés dans douze villes de Suisse et de France voisine sur les douze mois de 2024⁵⁵ (sans doute choisis par le jury des appels à projets).
- **intégration de manifestations culturelles chauds-de-fonnières** ayant lieu avant le lancement officiel de la Capitale culturelle et proposant une résonance avec les axes (Nuit de la Photo, Festival des Étranges Nuits du cinéma, Festival LUDESCO, Concert du chœur du Lycée, par exemple).
- **performances diverses** telles celles évoquées plus haut, au terme du point 5.4.

6.4.2 Ouverture et *coda*

Le lancement et la clôture officiels des festivités constitueront deux temps forts.

Nous pourrions imaginer nommer **Grand soir** (en clin d'œil à la singularité politique d'une cité séculièrement ancrée à gauche) et **Infinita**, ce seuil et cette résolution de la manifestation LCDF CCS 25 – appuyant par-là, d'une part, nos réflexions thématiques, d'autre part, le calendrier choisi : pour mémoire, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 2025.

Ces deux fêtes pourraient se tenir aux deux extrémités du Pod. La première à l'Est, la seconde à l'Ouest.

Ajoutons encore – au sujet du titre *Infinita* – qu'il évoque cette idée d'un processus désormais lancé (celui de la métropole œuvrière, d'un réseau structurel entre culture, social, citoyenneté) et se prolongeant.

Ajoutons, enfin, que le jury évoqué dans la rubrique précédente pourrait être mis à contribution pour penser aussi le menu de ces deux moments.

⁵⁴ Invitations possibles entre autres de l'essayiste Kristin Ross sur le croisement de l'utilitaire et du Beau au temps de la Commune, du musicien Stéphane Eicher et de ses *Automates* interrogeant les rapports de la machine et du temps, du psychanalyste Roland Gori et du musicien Bernard Lubat pour un concert-conférence sur le concept « ouvrier », de l'urbaniste Maud Le Floch sur les rapports des arts de rue et de l'urbanisme, de la philosophe Sophie Klimis sur les liens de la Beauté et de la Cité politique chez les Athéniens de la période classique, du chanteur Bernard Lavilliers pour un concert en lien avec la projection du *Temps des ouvriers* de Stan Neumann, du littéraire, poète et philosophe Martin Rueff sur le motif de la fête chez Jean-Jacques Rousseau, du philosophe de l'urbain Thierry Paquot sur la juste mesure des villes, du philosophe Pierre-Damien Huyghe sur les rapports de l'art et de l'industrie, d'Hartmut Rosa sur l'accélération de la vie, de l'écrivain Boris Groys sur la poétique de l'auto-design, du Conseiller fédéral Alain Berset en 2024 à l'occasion des cinquante ans du Rapport Clottu, du philosophe Alexis Cukier sur le « travail démocratique », de l'artiste Jan Fabre en relation avec son travail sur l'heure bleue, etc. Ces moments – valant par eux-mêmes mais tous en rapport avec nos quatre axes – pourraient nourrir indirectement les projets candidatant lors de nos appels.

⁵⁵ Il est possible que cette politique d'ambassades s'étende à l'international – au-delà de la France – en tablant sur des liens avec les ateliers d'artistes du Caire, de Gênes, de Buenos Aires et de Belgrade gérés par la Conférence des villes en matière culturelle (actuellement présidée par le délégué aux affaires culturelles de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Cyril Tissot). Nous envisageons également, sur ce point, de solliciter le réseau de Pro Helvetia.

6.4.3 « Faire Chaux-de-Fonds⁵⁶ »

Les **sociabilités** chaux-de-fonnières⁵⁷ sont l'un des aspects les plus frappants et touchants de la ville, très régulièrement mentionnés au fil de nos consultations. Comment dès lors en faire événement ? Comment visibiliser ce « faire Chaux-de-Fonds » si typique ?

Nous souhaitons proposer d'éprouver ces sociabilités lors de visites subjectives de la ville menées par des habitant.es partageant ainsi « leur » La Chaux-de-Fonds. Ainsi, telle vedette retirée du HCC, telle habitante à l'accent particulièrement réputé, tel artisan amoureux de son art, tel habitué du café populaire ou tel habitant du fameux building 54 feront autant de guides insolites⁵⁸.

6.4.4 « Une chambre à soi⁵⁹ »

Nous comptons également – en sus de l'offre professionnelle qui concernera tout l'Arc jurassien (voire au-delà) et sera pensée dans un organe consultatif⁶⁰ avec les spécialistes du secteur – pousser plus loin cette hospitalité chaux-de-fonnière (et locloise) en matière d'hébergement en proposant un modèle de « nuit chez l'habitant.e » à plus-value culturelle.

Lesdits foyers seront aménagés partiellement pour la circonstance avec intrusion d'objets d'art dans le logis suivant une inspiration *design* ou productiviste⁶¹.

Ce projet couplant hébergement et « **musées** » **domestiques** ou cabinets de curiosités pourrait conduire à des interactions fines entre habitant.es et étudiant.es de l'École d'arts appliqués (EAA)⁶², et autres artistes et artisans de la place.

6.4.5 Écomusée⁶³ chaux-de-fonnier

Nous aimerions proposer, avec la collaboration de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, une forme d'écomusée du présent réalisé sur la base d'une enquête ethnographique auprès d'habitant.es de la ville, d'origine ou issus de l'immigration, ancien.nes ou jeunes. Serait ainsi dessinée une physionomie intersubjective de la ville et brossées des projections d'une La Chaux-de-Fonds à venir, voire de nouveaux mythes possibles.

Les résultats de ce travail académique seraient proposés, en 2025, sous une forme travaillée esthétiquement.

6.4.6 Poétiser la Cité

Sous ce titre assez emphatique, nous imaginons une manière de mystère profane cherchant à favoriser la réappropriation populaire du patrimoine urbain, un portrait sensible de la ville (en pertinent complément de l'écomusée chaux-de-fonnier évoqué ci-dessus).

⁵⁶ Expression autrefois utilisée par les classes sociales aisées du bas du canton pour évoquer la pratique locale et ouvrière qui consiste à rester autour de la table une fois le repas terminé au lieu de s'installer au salon pour le café (les ouvriers n'ayant, souvent, pas de salon).

⁵⁷ Nous devons le pluriel à la membre du CoPil Marikit Taylor.

⁵⁸ Du Groupe Monique Saint-Hélière I, Christophe Bugnon a fait le lien avec les *greeters* – ces hôtes bénévoles accueillant gratuitement des touristes pour une rencontre authentique avec un.e habitant.e lors d'une balade. Ce tourisme participatif assure une plongée insolite, originale et personnelle dans la ville.

⁵⁹ On reconnaît peut-être le titre d'un essai féministe fameux de Virginia Woolf publié en 1929. A noter que la déléguée culturelle cantonale Marie-Thérèse Bonadonna (membre du CoPro) nous suggérait un intitulé qui sent bon le sud « *Mi casa es tu casa* ».

⁶⁰ Voir notre chapitre 9 relatif à la gouvernance.

⁶¹ En 2017, à la tête de Quartier Général et dans le cadre de la manifestation *Olà Portugal* (initiée par l'association Vivre La Chaux-de-Fonds), Corinna Weiss avait mené un projet dans ce sens avec la communauté portugaise aboutissant à l'exposition Da Silva.

⁶² Notons, par analogie, la bonne collaboration entre le musée d'archéologie, Le Laténium et le Palafitte qui vaut aux chambres de cet hôtel d'être agrémentées d'objets préhistoriques.

⁶³ Ce terme qualifie une démarche méthodologique ; il n'est pas le titre que prendra la réalisation artistique y relative.

Il s'agirait de rassembler autour d'une même action amateurs et professionnels, artistes d'arts divers et milieux associatifs : compagnies de théâtre ou de danse, conteur.euses, mimes, écrivain.es, musicien.nes, artistes circassien.nes, plasticien.nes, etc⁶⁴.

A chaque entité ayant accepté de participer sera demandé de repérer dans une superficie allant de la Gare à l'Ouest de la ville, vraisemblablement, une « station » ; celle-ci devra l'inspirer par son histoire, une anecdote significative, une architecture ou une atmosphère intéressante.

Chaque artiste, groupe ou association devra imaginer une intervention⁶⁵, allant d'une poignée de secondes à quelques minutes, en rapport formel, de fond ou en tension avec le lieu choisi.

Pour inviter la population à un vécu collectif de ces promenades artistiques, seuls l'heure et le lieu de départ seront communiqués. Une fois le cortège des spectateurs en marche, les performances viendront les surprendre à leur passage⁶⁶.

6.4.7 Fenêtres sur le monde

Sur la base de liens historiques, symboliques, de compagnonnages officiels, de réseaux effectifs d'artistes ou d'industriels locaux, nous imaginons tisser une vaste toile allant de Marseille (et sa fameuse Cité radieuse) à Berlin (La Chaux-de-Fonds n'en épouse-t-elle pas l'esprit – en réduction ?) ; de Saint-Imier (et sa tradition libertaire) à Winterthur (cité jumelée de La Chaux-de-Fonds) ; du Locle à Sidmouth (station balnéaire accueillant un festival de musiques *folk*, jumelée au Locle) : douze cités seraient ainsi choisies pour présenter – en coproduction avec la manifestation – une vitrine culturelle de sa réalité (en rapport avec l'un ou l'autre de nos quatre axes). Ainsi, tous les quinze jours et sur six mois, les Chaux-de-Fonnières et les visiteur.euses pourraient ouvrir une fenêtre différente sur le monde.

Inutile de préciser combien une telle action équivaut également à une promotion *orbi* de l'événement.

6.4.8 A l'école de la Capitale culturelle

En adéquation avec les objectifs de l'ACCS, la mise en place d'un projet culturel avec les écoles obligatoires et post-obligatoires devra permettre à des milliers d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes de prendre une part active à la manifestation. Ce sera l'occasion de penser la culture à travers de leurs yeux et leurs pratiques, avec un projet dont les contours devront être précisés par le Collectif exécutif en collaboration avec les écoles concernées⁶⁷.

6.4.9 L'Établi

Du fait, notamment, de notre premier axe thématique, nous voulons que la culture irrigue le monde du travail. Nous aimerions relancer une forme de collaboration en écho à celle entretenue pas le Théâtre National Populaire de Jean Vilar avec les comités d'entreprise. Ainsi des parcours culturels – clé en main – seraient proposés aux firmes de la place. Nous aimerions étendre l'offre au réseau national des entreprises tutrices ou sous-traitantes des firmes chaux-de-fonnières.

L'écho national de la manifestation se verrait ainsi favorisé par un biais original.

⁶⁴ Nous pourrions imaginer, là, notamment, donner une seconde chance aux déçus du premier appel à projets.

⁶⁵ Celle-ci sera douce au sens où elle ne devrait pas impacter l'espace urbain par une infrastructure pesante. La ville sera avant tout conçue comme un *ready-made* nous incitant à changer notre regard sur l'ordinaire.

⁶⁶ L'idée a été présentée par Mathieu Menghini – son concepteur – à Julie Bloch, Émilie Blaser, Camille Mermet, Jennifer Moser Wesse, Manu Moser et Yvonne Tissot – lesquelles pourraient contribuer peu ou prou à sa coordination.

⁶⁷ Un artiste pourrait également être attribué à chaque classe, collège ou degré pour une collaboration durant l'année 2025 ou en amont.

6.5 Accueils d'événements d'ampleurs interrégionale, nationale, internationale

En plus d'une programmation riche de productions locales et régionales, l'année 2025 devrait être l'occasion pour La Chaux-de-Fonds de rayonner sur le plan national en accueillant des événements faitiers tels que :

- la Schubertiade,
- les Prix suisses de musique, littérature et/ou théâtre,
- tels colloques relatifs à la culture ou à l'un de nos axes thématiques.

On pourrait imaginer aussi des échos de manifestations d'importance. Ainsi :

- une vitrine du Lucerne Festival,
- une vitrine du Festival du film de Locarno,
- un lien au Festival des Créatives et au Mapping Festival de Genève,
- à Festi'Neuch,
- à Art Basel,
- au Festival Belluard Bollwerk International à Fribourg,
- au Paléo Festival de Nyon,
- à La Bénichon à Estavayer-le-Lac,
- au Palp festival valaisan.

De tels liens devraient se penser prioritairement avec les délégués culturels de la Ville et de l'État ainsi qu'avec les directions des institutions culturelles de la place.

6.6 Postludes et traces

Suivant en cela l'avis des consultés de même que celui de l'ACCS, des rapports Rota et de l'Office fédéral de la culture, il est nécessaire d'inscrire la manifestation dans la durée.

Au vu du budget limité (lire chapitre 10), de l'avis des consultés et des remarques de Mathias Rota relativement aux « éléphants blancs », les traces de la manifestation ne seront pas essentiellement physiques.

Le souci de la durabilité devrait-il absolument se cristalliser en traces matérielles ?

Il y aurait quelque paradoxe à croire que le souci écologique doit laisser une empreinte minérale. Bien sûr, nous pouvons imaginer que la Ville planifie plusieurs de ses investissements immobiliers en fonction de la manifestation prévue.

Les traces pourront cependant être d'ordres fort divers : pensons au développement de la mobilité douce, à la création de zones piétonnes, à l'usage socialement développé des nombreux parcs, au renouvellement muséographique du Musée international de l'horlogerie (MIH).

Approfondissons, ici, plusieurs postludes travaillant quatre plans distincts :

- pratique,
- festif,
- financier
- et archivistique.

6.6.1 Vers un réseau structurel

Le souci – plusieurs fois mentionné – de la participation culturelle, de l'inclusion sociale nous incite à penser la structuration durable d'un réseau articulant les liens entre entités culturelles, socioculturelles, sociales et entrepreneuriales (sur le modèle français et historique déjà mentionné des comités d'entreprises, par exemple, pour ces dernières).

On songera surtout, sous cette rubrique, à l'exemple donné par le fOrum culture interjurassien auquel bien des Chaux-de-Fonnières contribuent aujourd'hui déjà.

Le sociologue et politiste Vincent Dubois (2012) parle de *désocialisation* quand le traitement de la culture « n'est plus le fait d'associations ou groupements constitués dans l'espace social local » et qu'il est « de moins en moins référé aux préoccupations *sociales* qui le fondaient à ses débuts (...). Les agents, poursuit Dubois, relégués au rang de profanes à la faveur de l'institutionnalisation de l'action culturelle, les bénévoles, les militants, l'instituteur à la retraite ou l'animateur de quartier sont ceux-là mêmes qui en avaient été à l'origine, en se mobilisant autour de leurs utopies créatrices. »

Dans la suite de la gouvernance partagée ambitionnée par notre rapport (lire chapitre 9), nous pourrions imaginer une délégation partielle de leviers stratégiques de l'évolution culturelle (création, action culturelle, éducation artistique, formation continue, mutualisation logistique, etc.) à des acteurs fédérés au sein de la Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturels (fnaac.ch). Cette constellation hétéroclite intègre des professionnels, des semi-professionnels, des amateurs, des militants et des bénévoles ; quelques lieux significatifs et d'autres espaces beaucoup plus modestes.

Le réseau suggéré n'est pas une fantaisie produite *ex nihilo* ni une *best practice* importée ; il charrie au contraire la mémoire d'une région qui couva un idéal autogestionnaire au temps de la fameuse Fédération jurassienne ; il rejoint, en outre, la sociabilité actuelle de nombreux musiciens indépendants :

- Interrogeant les raisons de l'apparition de l'anarchisme dans l'Arc jurassien, Jean Préposiet (2012) opère une analogie entre pratique *horlogère* (à l'époque du travail à domicile) et pratique *artistique* : « les travailleurs de l'horlogerie, du fait de leur autonomie personnelle, dans l'exercice d'un travail beaucoup plus proche de l'activité artistique que de la production industrielle mécanisée, n'acceptaient d'entrer dans une organisation plus vaste "qu'à la condition expresse qu'elle garantisse leur autonomie, autrement dit qu'elle soit basée sur le *principe fédératif*."⁶⁸ »
- Rappelons, enfin, l'éthique *punk* de la responsabilité et de la débrouillardise désignée par l'acronyme anglais *DIY* (*Do it yourself!*) – lequel inspire notre premier axe thématique, on l'a lu plus haut (rubrique 5.3.3).

Ledit réseau ébrècherait les théories hégémoniques de la gouvernance en reconnaissant la légitimité de ce souverain particulier : la société civile culturelle organisée.

6.6.2 Le *Near West*!

Toujours dans l'objectif de revaloriser l'Ouest de la ville⁶⁹ et suite à une conversation avec Manu Moser du CCHAR, nous ambitionnons littéralement de *produire une tradition nouvelle* (sic !) avec les habitant.es du cru, une festivité pouvant s'inscrire durablement dans l'agenda de La Chaux-de-Fonds.

La tonalité de celle-ci (artistique, socioculturelle, festive ou citoyenne) ne saurait être davantage précisée – celle-ci devant précisément naître d'une réflexion partagée.

6.6.3 Le Pour-cent

Nous pensons – plan de relance ou non (lire plus bas sous la rubrique budgétaire 10.3) – que l'événement de 2025 pourrait être une étape significative dans la lutte de la FNAAC pour obtenir une augmentation des moyens dévolus à la culture – plus précisément, pour qu'1%⁷⁰ du budget cantonal lui soit attribué.

⁶⁸ Entre guillemets dans la citation, une phrase tirée de Mario Vuilleumier, *Horlogers de l'anarchisme. Émergence d'un mouvement : la Fédération jurassienne* (1988).

⁶⁹ Jacques Hainard évoquait un « mur invisible » séparant l'Est et l'Ouest de la ville ; Manu Moser parle lui de « frontière ».

⁷⁰ Sans partager la logique – un peu fétichiste – qui consiste à relier *problématique humaine* et *pourcentage fixe* (logique dont l'impact communicationnel est, par contre, incontestable), le renforcement du poids de la culture dans le budget du ménage cantonal, à brève échéance et – pourquoi pas – au niveau indiqué par la FNAAC, paraît souhaitable aux mandataires.

6.6.4 Documenter LCDF CCS 25

Nous souhaitons proposer une documentation de l'événement et de son processus sur un double plan : à la fois scientifique et poétique :

- pour le premier aspect, Mathias Rota paraît la personne toute désignée ;
- pour le second, nous pourrions imaginer faire appel à des artistes travaillant le son, la vidéo et l'écriture.

Bien des noms nous viennent aux lèvres : ceux, par exemple, d'Ana Göldin, de Catherine Louis ou d'Odile Cornuz, Camille de Pietro.

7. « Cœur » central de la manifestation

Notre expérience, mais également la rencontre avec Daniel Rossellat nous ont rendus sensibles à la nécessité de penser un lieu susceptible de rassembler les participant.es – publics, actrices et acteurs de la manifestation. Le soir venu, chacun.e revient de sites divers et se retrouve, notamment, pour partager les émotions vécues. Outre la précieuse promotion du bouche-à-oreille, c'est l'esprit de la fête qui s'entretient ainsi.

Là encore, nourris par nos instructives consultations, nous entendons proposer une solution originale. En effet, celles-ci ont mis en évidence plusieurs sujets d'inquiétude :

- éviter de se lancer dans la construction d'un coûteux « éléphant blanc⁷¹ » – sans durabilité – ainsi que l'évoque Mathias Rota⁷² dans l'une de ses études préliminaires ;
- éviter de ne favoriser qu'un seul pan de la ville, qu'une unique géographie ;
- ne pas préférencier l'économie d'autres sites culturels ou de restauration que celui éventuellement élu ;
- permettre tout de même une communication efficace et un accueil du public de qualité.

Notre idée se déclinerait en trois propositions :

- un **site d'accueil, d'information et d'orientation** sur la place de la Gare ;
- un **lieu central permanent** – le temps de la manifestation ;
- un **site itinérant** valorisant chaque mois de la manifestation un quartier différent de La Chaux-de-Fonds.

Détaillons, ici, les deux derniers éléments.

7.1 Le lieu central

Nous avons couru plusieurs lièvres le temps du mandat : restaurer le Corso – idée généreusement suggérée et étayée par l'architecte et artiste André Kuenzy – nous permettait d'investir immédiatement le « centre » de la ville, de redonner vie à un lieu culturel à la physionomie intérieure intéressante et d'ambitionner d'abriter festivités, performances, restauration⁷³ et l'administration de la manifestation. Cependant, la volonté de « valoriser l'existant » – exprimée par les autorités exécutives de la Ville au sein du CoPil et par les acteur.rices culturels rencontrés lors des consultations –, le caractère privé de cette propriété, des doutes sur la fraîcheur du bâtiment, le coût des aménagements indispensables, le temps des travaux, etc. rendaient cette solution fragile.

L'exécutif chaux-de-fonnier nous suggéra l'usage du Grand Temple, les consulté.es certaines friches industrielles : une fonctionnalité limitée nous retint d'approfondir l'opportunité de la première proposition ; les situations parfois, les coûts d'aménagement souvent et la nécessité – lourde – de promouvoir un lieu sans tradition culturelle nous conduisirent à renoncer aux secondes.

⁷¹ Deux de nos consultés, en particulier – Laura Lestage des Étranges Nuits du Cinéma et de Bikini Test ainsi que Philippe Olza, impliqué dans le milieu de la danse – soutenaient qu'il importait de révéler les lieux existants plutôt que d'en créer. Laura Lestage évoquait également les lieux domestiques, cages d'escalier, etc.

⁷² A l'occasion d'un échange de courriel, M. Rota soulignait l'intérêt, malgré tout, d'une présence physique iconique.

⁷³ S'agissant des acteur.rices de la manifestation, deux philosophies sont possibles et, selon nous, également valables : nourrir les artistes par une restauration assumée par l'événement (sur son lieu central ou sur le lieu itinérant) avec l'avantage de créer un esprit de groupe, de fédérer les intervenant.es en un ou deux même.s endroit.s ; ou alors disséminer ceux-ci dans les différents lieux de restauration acceptant leur *per diem* (que nous pourrions imaginer transmettre sous la forme de la monnaie *abeille*) : dans ce cas, les artistes irrigueraient la cité, déployant plus capillairement l'écho de la manifestation.

Finalement, nous nous sommes arrêtés sur une solution qui – sans faire l’unanimité des consulté.es – n’a jamais suscité d’opposition prohibitive : les **Anciens Abattoirs**. Plusieurs éléments en font un cadre intéressant :

- une **vaste surface sous toit** ainsi que des espaces extérieurs avantageux pour de possibles **terrasses** ou performances ;
- une **fonctionnalité culturelle** déjà installée et d’interprétation large : art contemporain⁷⁴, *skate*, etc. ;
- un **usage public** déjà régulier par les services de la Ville ;
- une proximité avec la **gare** centrale de La Chaux-de-Fonds ainsi qu’une desserte ferroviaire par le futur arrêt La Chaux-de-Fonds / Les Forges ;
- la proximité avec cet **Ouest** ordinairement moins valorisé.

Notons ici que ce lieu central pourrait possiblement accueillir des événements avant l’année 2025 – en lien avec le programme des préludes imaginé et présenté ci-dessus – afin de désigner en amont son lien avec LCDF CCS 25.

7.2 Le lieu itinérant

Proposée par les membres du CCHAR lors de l’une de nos consultations, cette idée a fait son chemin. Il nous paraît intéressant d’imaginer un tel lieu pour :

- atteindre à la fois le critère de l’ACCS requérant que la manifestation donne une **nouvelle image de la ville** et notre objectif de valoriser l’Ouest de la cité ;
- **valoriser** les multiples associations culturelles, socioculturelles, sportives, etc., les petits commerçants et artisans de la ville qui tissent concrètement la toile sociale de la ville ;
- **créer du lien** avec les habitants sur leur propre territoire.

En complément des Anciens Abattoirs, nous pourrions ainsi imaginer la circulation d’une **structure nomade** qui s’installerait un mois durant, à tour de rôle, dans différents quartiers de la ville⁷⁵.

Ce lieu itinérant serait susceptible d’accueillir :

- une offre en terme de **restauration complétée par l’offre même du quartier⁷⁶ et des associations** qui bénéficieraient – par ce biais – de quelques revenus supplémentaires ;
- des **performances artistiques** ;
- une **agora mobile** : à l’image de La Bulle – et son slogan « Faut s’parler » de belle mémoire ! Animée idéalement en collaboration avec le Club 44, ladite agora ambulante pourrait travailler très démocratiquement les axes thématiques avec la population et, pourquoi pas, faire advenir un imaginaire commun plutôt que de voir chacun resté perché dans ses représentations.

⁷⁴ Pour Marcel Schiess, du Forum Transfrontalier, le centre d’art contemporain Quartier Général constitue un véritable *cluster* artistique engagé dans la production et la diffusion.

⁷⁵ Nous pourrions imaginer six lieux parmi les suivants : Parc des Musées ; Parc des Forges ; Parc de l’Ouest ; Parc des Crêtets ; Place du Bois ; Cour du collège de Bellevue ; Cour du collège de la Charrière ; Quartier des Arrêtes ; Terrain de l’abeille ; etc. N’omettons pas, au moment du choix, nos objectifs (5.2) ainsi que cette remarque de Jacques Froidevaux des Plonk & Replonk, intervenue au sein du Groupe Monique Saint-Hélière I : l’espace de la gare aux Forges constitue une forme de *terra incognita*.

⁷⁶ Nous pourrions (comme nous y incitait Stéphane Gattoni) imaginer labéliser des restaurants et autres artisans culinaires de La Chaux-de-Fonds participant de la communication de l’événement.

Nous pourrions imaginer utiliser une structure existante comme la Tour Vagabonde (structure en bois de forme circulaire) qui serait prolongée par des terrasses et deviendrait ainsi l'aiguillon successif de six quartiers chauds-fonniers, en résonance avec les Anciens Abattoirs.

Notons ici que ce lieu itinérant pourrait déjà prendre place en 2024 dans certains lieux de la ville. Comme ambassade interne.

8. Communication & promotion

« Il y a plus qu'un lien verbal entre les mots *commun*, *communauté* et *communication*. (...) la communication est la façon par laquelle (les hommes) en viennent à posséder des choses en commun. »

John Dewey, *Démocratie et éducation*

Étymologiquement, bien avant le sens de « transmission », l'idée de « communication » indiquait un « partage ». Aussi nous entendons initier la promotion par une dimension humaine, par un « faire avec » bien compris – artistique et organisationnel.

Le principe de la participation culturelle est au cœur du projet LCDF CCS 25 ; il est en soi un vecteur de communication et de promotion.

Il appartiendra au Collectif exécutif de formaliser un plan de communication, mais nous pouvons ici brosser quelques lignes directrices.

LCDF CCS 25 se doit de communiquer sur plusieurs plans :

- local d'abord, car la manifestation ne peut réussir si elle ne rencontre pas l'adhésion de ses habitant.es, qui en sont les premier.ères et les meilleur.es ambassadeur.drices ;
- régional, car LCDF CCS 25 doit se faire en bonne intelligence avec l'ensemble du territoire ;
- national, car la manifestation sera l'occasion de créer des ponts entre les régions ;
- international, car les singularités de la métropole horlogère parlent loin à la ronde.

Au-delà des outils de communication habituels que sont les papillons, les programmes papier et autres affiches, nous présentons ici quelques pistes usuelles et d'autres plus originales :

Identité visuelle

Il nous semble nécessaire que la manifestation jouisse rapidement d'une identité visuelle. La Chaux-de-Fonds ne manque pas de talent de réputation internationale : Plonk & Replonk et bien d'autres dans leur sillage.

Un appel auprès d'artistes et de graphistes de la place devra être mené dès le second semestre 2021 afin de donner rapidement une identité au projet.

Site Internet, *newsletter* et réseaux sociaux

Dans la suite logique de la mise en place d'une identité visuelle, la création d'un site Internet et d'une *newsletter* sont fondamentaux pour faire connaître le projet et faire état de son avancement. Outils de communication locaux dans un premier temps, site, *newsletter* et réseaux sociaux essaieront rapidement à l'entour.

Préludes et ambassades

Certains aspects du programme culturel sont pensés comme des outils de communication. Ainsi les préludes, dès 2022, fonctionneront comme autant de graines semées et relayées ayant pour ambition de générer de la curiosité, de l'attente, de l'enthousiasme par rapport à la manifestation.

Les réseaux des acteur.rices culturels

Les consultations nous l'ont confirmé, les acteur.rices culturels de la région possèdent des réseaux professionnels et artistiques immenses qu'il s'agira d'activer. La mention de LCDF CCS 25 dans leurs propres outils de communication assurera un écho concret à la manifestation.

Les réseaux touristiques

La Chaux-de-Fonds fait partie de nombreux réseaux qui sont autant de précieux relais pour la manifestation. Dans les domaines touristiques et culturels, nous pouvons citer le Réseau urbain neuchâtelois, Jura & 3 Lacs, le Réseau des sites du patrimoine mondial en Suisse, l'Agglomération urbaine du Doubs, le Réseau des sites Le Corbusier, le réseau des routes européennes de l'Art nouveau, le Réseau Art nouveau network, le Réseau des villes santé OMS, etc.

Partenariats

Des partenariats, par exemple avec les médias locaux et régionaux, seront à mettre en place rapidement par le secteur y relatif du Collectif exécutif.

Un relais régulier dans les émissions culturelles – mais pas uniquement – régionales, nationales et transfrontalières appuiera la communication.

Capsules filmiques

La Lanterne magique pourra imaginer la diffusion d'une capsule filmique créative et promotionnelle dans son vaste réseau national et international sur l'année 2024⁷⁷.

D'autres capsules à diffuser sur les réseaux sociaux pourraient être imaginées en lien avec les axes.

Ces capsules pourraient être le fait d'un appel à projets spécifique à l'adresse de la jeune génération en collaboration avec le Service de la Jeunesse.

Le Service de communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds sera un relais précieux mais il importe que la communication soit pilotée par le Collectif exécutif avec un budget et des collaborateur.rices dédiés.

⁷⁷ Cette idée nous a été généreusement soufflée par Vincent Adatte, directeur de la Lanterne magique.

9. Gouvernance

« Dans l'enthousiasme pour accroître la mobilisation et la recherche de l'identité entre les représentants et les représentés, on finit par remettre en question la légitimité démocratique des élus qu'on veut remplacer par des comités et autres tables de concertation composés d'individus représentant des intérêts particuliers, dont la représentativité politique est sectorielle et dont le mécanisme d'élection est souvent douteux, individus qui se voient dotés miraculeusement de tous les attributs de la démocratie contre ceux que le peuple a choisis. »

Jacques T. Godbout, *La participation contre la démocratie*

La gouvernance de l'événement comme son budget (voir le chapitre 10) ont été pensés en interaction fine avec les représentants des exécutifs de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de l'État de Neuchâtel et, plus largement, du CoPil.

Parmi les principales préoccupations des politiques consultés, mentionnons l'exigence d'une gouvernance resserrée afin, notamment, d'éviter des délibérations ou des prises de décisions en doublon.

Dans l'abord de cet aspect, plusieurs éléments d'attention animaient les mandataires :

- la valorisation – au sein de l'Association chargée du projet – de la place de la **société civile** (culturelle, socioculturelle, sportive, économique, touristique, etc.), de la **région** dans un sens large (France voisine comprise avec, notamment, l'agglomération urbaine du Doubs), du **reste de la Suisse** ;
- une **présence administrative experte** ;
- la valorisation de la **participation** par la mise en place formelle d'organes consultatifs⁷⁸.

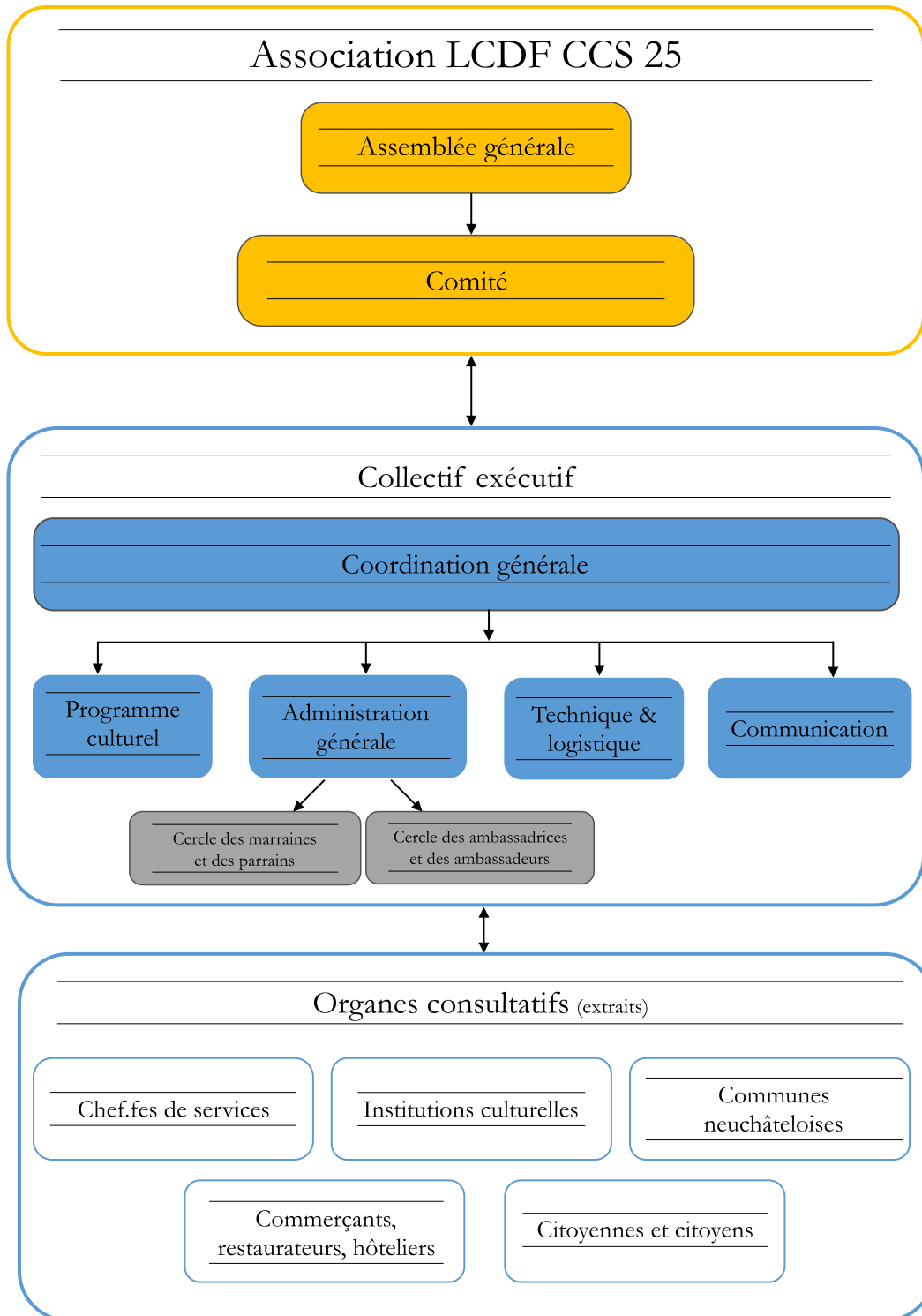
Notre projet de gouvernance offre une solution dialectique permettant de croiser deux objectifs *a priori* paradoxaux :

- un lien fort au politique ainsi qu'aux administrations devrait permettre de modérer les tensions entre les doléances du Collectif exécutif et une fonction publique déjà happée par l'ordinaire. Il est primordial que celle-ci ne tienne pas la manifestation pour une entité étrangère à ses préoccupations ;
- une manifestation largement portée par des « associé.es » issus de la société civile pour élargir sa base et pouvoir prétendre à certaines sources de financement impossibles à solliciter par les collectivités publiques.

Nous faisons suivre la description de ces organes d'abord sous une forme schématique, puis sous une autre plus détaillée.

⁷⁸ Nous n'ignorons pas la difficulté de l'exercice et ses limites : s'il faut déplorer la *démocratie sans participation*, il convient pareillement de déplorer la *participation sans démocratie* – lorsqu'une minorité mobilisée pèse d'un plus grand poids que le reste des citoyens (nous nous accordons, ici, avec certaines leçons du sociologue québécois Jacques T. Godbout cité en épigraphe). Nous visons par ailleurs ce caractère démocratique sans rien céder en termes d'efficacité. Les organes consultatifs prévus doivent réunir des groupes restreints avec des fonctions bien définies. Nous prenons en compte, ici, certaines désillusions bureaucratiques d'Expo.02 et l'expérience positive des modalités d'accomplissement du présent mandat lui-même.

9.1 Infographie



9.2 Description des différents organes⁷⁹

9.2.1 Association LCDF CCS 25

Fonctions

- Engage les coordinatrices et coordinateurs du Collectif exécutif ;
- établit – sur proposition du Collectif exécutif – les grandes orientations⁸⁰ de la manifestation ;
- adopte le budget et les comptes de la manifestation sur proposition du Collectif exécutif ;
- s'emploie à promouvoir et à établir la notoriété du projet au niveau régional, national et international. Effectue un travail de réseau ;
- la présidence de cette association aura le rôle d'incarner véritablement – au côté de sa coordination générale – l'année Capitale culturelle suisse.

Composition

- Personnalités de la société civile, de la culture, du socioculturel, du social, de l'économie et du tourisme ainsi que quelques acteurs politiques⁸¹.

Calendrier

L'association LCDF CCS 25 devra être créée *après* les engagements formels de la Ville et de l'État (par prévenance démocratique), idéalement en avril-mai 2020.

On peut imaginer un rythme de trois réunions annuelles de l'Association avec une probable accélération de ce rythme à l'approche de l'événement.

9.2.2 Comité de l'Association⁸² :

Fonctions

- Établit les ordres du jour de l'Association LCDF CCS 25.
- Prépare les dossiers (nomination, budget, comptes, etc.) qui lui sont soumis.
- Suit l'élaboration et la réalisation de la manifestation au niveau stratégique⁸³.

⁷⁹ Il conviendra d'affiner et d'établir – de manière serrée – les fonctions de chaque organe et leurs relations. Ce travail gagnera à être réalisé en collaboration avec les délégués culturels de la Ville et du Canton, le juriste de la Ville, le Service juridique de l'État ainsi que Mathias Rota.

⁸⁰ Les choix culturels détaillés reviendront, de fait, à la coordination du projet – laquelle est nommée par l'Association et épaulée dans ses choix programmatiques par des organes consultatifs énumérés plus loin.

⁸¹ Une liste de noms de personnalités potentielles recensés par La Marmite est à disposition sur demande.

⁸² Par souci d'efficacité, le trio constitué par la présidence de l'Association, le Conseiller d'État en charge de la culture et le Conseiller communal en charge de la culture, telle une *task team*, peut – en situation d'urgence – engager l'Association. Ces circonstances exceptionnelles seront à prévoir dans un futur règlement ; notons d'ores et déjà que ces préemptions nécessiteront une communication claire avec les organes évoqués – dans un délai prévu dans le règlement de l'Association avec, notamment, nécessité d'agender une séance de l'Association revenant sur les objets traités dans l'urgence. La question reste sensible – les décisions pouvant affecter des dicastères hors de la responsabilité ordinaire de telle ou telle magistrature.

⁸³ Niveau capital à préciser. De fait, une fois ce niveau défini et les attentes de l'Association et de son Comité précisées, il s'agira de permettre au Collectif exécutif de travailler dans la sérénité.

Composition

- La présidence et la vice-présidence de l'Association intégreraient le Comité, de même que des représentants des exécutifs de l'État de Neuchâtel et de la Ville élue. S'y ajouteraient des conseillères et conseillers issus ou non de l'administration culturelle.
- Les membres du comité participent de l'Association.

Nous faisons suivre une proposition plus précise.

Membres fixes avec voix décisionnaire :

- 1 Présidence de l'Association LCDF CCS 25
- 1 Vice-présidence de l'Association LCDF CCS 25
- 1 Conseiller d'État du Canton de Neuchâtel : Alain Ribaux, en charge du département de la justice, de la sécurité et de la culture
- 2 Conseillers communaux de La Chaux-de-Fonds : Théo Bregnard, en charge de l'instruction publique, culture et intégration et Théo Huguenin-Elie, en charge de l'urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication

Membres fixes avec voix consultative :

- 1 Secrétaire général.e⁸⁴
- 1 Déléguée culturel.le de l'État de Neuchâtel : Marie-Thérèse Bonadonna⁸⁵
- 1 Délégué.e culturel.le de LCDF : Cyril Tissot⁸⁶
- 1 conseiller.ère juridique provenant de l'administration communale
- 1 conseiller.ère financier.ère provenant de l'administration communale ou cantonale
- 1 représentant.e de La Marmite⁸⁷

Invité.es fixes sans voix :

- 4 mandataires⁸⁸ : coordination générale + 3 autres collaborateur.rices choisis selon les ordres du jour

Invité.es non fixes et sans voix, selon l'ordre du jour et à titre informatif :

- autres chef.fes de services de la Ville de La Chaux-de-Fonds ;
- autres chef.fes de services de l'État de Neuchâtel ;
- expert.es de l'événementiel
- Toute personne permettant de préciser les enjeux en débat.

Calendrier

Le Comité de l'Association LCDF CCS devra lui également être créé *après* les engagements formels de la Ville et de l'État (toujours par prévenance démocratique).

⁸⁴ Le secrétariat général a pour fonction de diffuser les informations et de s'assurer de l'effectuation des décisions.

⁸⁵ Suppléée à l'occasion par Jonas Roesti. Notons que Marie-Thérèse Bonadonna assurera, par ailleurs, le lien à la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC).

⁸⁶ Cyril Tissot assurera, par ailleurs, le lien à la Conférence des villes en matière culturelle (CVC).

⁸⁷ Pour assurer le respect de l'esprit du présent rapport de La Marmite.

⁸⁸ Il s'agit évidemment là d'assurer un lien fort entre un organe décisif de l'Association et l'équipe de production de l'événement.

9.2.3 Collectif exécutif⁸⁹

Fonction

- Production de l'événement.
- Part à sa représentation.

Composition

Le Collectif exécutif serait composé d'une équipe de cinq personnes chargée de la coordination générale (un.e coordinateur.trice général.e et quatre chef.fes de secteurs) renforcée par de nombreux.ses responsables de tâches plus spécifiques.

Nous faisons suivre une description des fonctions nous apparaissant aujourd'hui conformes à l'esprit et à la forme de l'événement envisagé :

Coordination générale

Coordination du programme culturel⁹⁰

Supervise les secteurs suivants :

- fenêtres sur le monde et ambassades
- préludes culturels 2022-24
- suivi des projets issus des appels à projets
- suivi des projets propres (commandes)
- lien aux écoles⁹¹ et aux institutions culturelles (labellisation sélective de la programmation de chaque institution culturelle)
- lieu central & de la « cantine » itinérante
- production (+ 1 assistant.e)
- accueil des publics, des VIP ; pavillon d'accueil
- accueil des artistes et hébergements
- lien aux bénévoles (+ 1 assistant.e)

Coordination de l'administration (+ 1 assistant.e)

Supervise les secteurs suivants :

- comptabilité
- recherche de fonds, des financements publics, des partenariats, mécénats et du sponsoring : *Task* force (5 personnes)
- relation aux politiques, aux marraines et parrains
- secrétariat (des différents organes de la gouvernance)
- aspects juridiques, procédures
- mobilité, transports⁹² et environnement
- accessibilité

⁸⁹ On peut bien entendu imaginer d'autres désignations, par exemple celle d'« équipe opérationnelle ».

Les pourcentages seront divers et, le plus souvent, progressifs dans le temps (parfois, des forfaits ou mandats seront envisagés). Les entrées en fonction interviendront naturellement à des périodes différentes.

⁹⁰ A noter qu'une personne peut assumer plusieurs fonctions et responsabilités.

⁹¹ Le.laquel prévoira des parcours-type pour les écoles du cru, de Suisse et de France voisine (Morteau, Besançon, Belfort, etc.).

⁹² Il s'agira de penser la densification des transports en commun et leur « enjouement » (par des performances artistiques, par exemple).

Coordination technique & logistique⁹³

Supervise les secteurs suivants :

- logistique & infrastructures
- sécurité, sûreté et concept sanitaire
- restauration et logistique de la restauration

Coordination de la communication⁹⁴

Supervise les secteurs suivants :

- relations presse, site Internet, réseaux sociaux
- traductions (allemand, italien, anglais, portugais, FALC – français facile à lire et à comprendre, etc.)
- documentation (scientifique et culturelle) de LCDF CCS 25⁹⁵
- marketing
- tourisme
- « billetterie »

Calendrier

Mise en place progressive⁹⁶ dès le vote du parlement chaux-de-fonnier et en fonction des nécessités et des moyens générés au fur et à mesure des succès de la recherche de fonds

⁹³ Stéphane Gattoni et Antoine Marchon de Zinzoline se sont montrés très intéressés à prendre une part active dans la manifestation.

⁹⁴ Assume le lien au Cercle des marraines et parrains en partage avec le.a coordinateur.rice général.e. S'assurera de la bonne coordination de la communication avec les fonctionnaires en charge de celle de la Ville et de l'État.

⁹⁵ Documentation scientifique (Mathias Rota), artistique (sons, images).

⁹⁶ Voir en annexe (14.3) le tableau détaillant la progression des postes et des salaires sur les années 2021-2026.

9.2.4 Organes consultatifs⁹⁷

Confortée par l'avis de nombreux.ses consultés dont celui de la gestionnaire culturelle Daniela Droguett Fernandez, La Marmite défend la perspective d'une gouvernance partagée. Aussi sont proposés différents organes consultatifs – lesquels seront animés par le Collectif exécutif⁹⁸ avec des calendriers variables en fonction des besoins.

Groupe L'Invar II

Composition	Fonction
Représentant.es des services de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de l'État de Neuchâtel ⁹⁹ .	« Organe de liaison » administratif, disponible, agile susceptible de coopérer avec le Collectif exécutif et de l'épauler ¹⁰⁰ .

Jury des appels à projets, du choix des Ambassades, du Grand soir et d'*Infinita*

Composition	Fonction
1 Coordination générale 1 Coordination du programme culturel 1 Responsable du suivi des projets issus des appels à projets 5 Acteur.rices culturels <i>urbi et orbi</i> 2 Services communaux ¹⁰¹ 3 Délégué.es culturels des Villes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel 1 Déléguée culturelle de l'État de Neuchâtel 1 La Marmite	Sélectionner notamment les projets du premier appel (fin 2021) puis du second (début 2024), le choix des ambassades (début 2023) et le programme de l'ouverture et de la clôture de la manifestation

Groupe Madeleine Woog

Composition	Fonction
Associations, communautés étrangères (l'association <i>Vivre La Chaux-de-Fonds</i> en serait le pivot), représentant.es confessionnels.	Générer une émulation et une participation de la part des nombreuses associations (sociales, culturelles, culturelles, sportives, musicales, etc.) qui font la ville.

⁹⁷ Il conviendra de penser à la rémunération sonnante et trébuchante ou, à tout le moins, symbolique des principaux.les consulté.es de la société civile.

⁹⁸ En plus des interactions avec les commissions culturelles et autres cercles souhaitées par les élu.es.

⁹⁹ A noter que la composition de ce groupe variera considérablement selon les nécessités des ordres du jour. Cependant, les délégué.es culturels de la Ville et de l'État en seront de réguliers appelés.

¹⁰⁰ Le Groupe L'Invar II l'assistera dans la préparation des dossiers nécessaires à l'information et à la prise de décision de l'Association LCDF CCS 25 et de son comité, dans toutes les démarches en relation avec l'obtention des financements publics et/ou les divers services attendus des collectivités publiques.

Sera imaginée, là également, la planification de leur action dans la montée en puissance de la manifestation et son effectuation en 2025.

¹⁰¹ On évaluera mieux l'effort proposé en rapportant celui-ci aux sommes annuellement allouées par la Ville de La Chaux-de-Fonds aux subventions non régulières.

Groupe La ruche

Composition	Fonction
Institutions culturelles de l'État de Neuchâtel et des Villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Neuchâtel.	Permettre une fine coordination des actions des institutions culturelles publiques qui entreront en résonance avec les axes thématiques de la manifestation.

Groupe La Cité radieuse

Composition	Fonction
Communes neuchâteloises.	Générer des collaborations et des synergies au sein du territoire accueillant la manifestation.

Groupe Emmène-moi au bout du monde !

Composition	Fonction
Institutions sociales liées à l'accessibilité (Procap, Pro Senectute, COSM, etc.).	Permettre une accessibilité large à la manifestation.

Groupe Sophie Mairet

Composition	Fonction
Monde de l'éducation (École obligatoire, écoles du post-obligatoire, Université, etc.).	Prendre en compte les réalités des établissements de formation autour du projet.

Groupe Louis Chevrolet

Composition	Fonction
Restaurateurs et commerçants, avec notamment l'association des commerçants indépendants.	Fédérer les commerces et restaurants de la ville autour du projet.

Groupe Charles Faller

Composition	Fonction
Hôteliers et hébergeurs (la Coquille, habitant.es, etc.).	Coordonner l'offre en la manière et sa communication.

Groupe Monique Saint-Hélier II

Composition	Fonction
Personnalités de la culture entendue dans un sens large (lire la définition donnée à la rubrique 5.1).	Tester auprès de personnes externes au projet certaines options culturelles, de <i>merchandising</i> et de communication.

Groupe Jenny Humbert-Droz II

Composition	Fonction
Citoyennes et citoyens. <i>Focus group</i> de 15 personnes tirées au sort parmi la population chaux-de-fonnière (façon jurys populaires berlinois) en préservant la participation des plus motivé.es du Groupe Jenny Humbert-Droz I.	Mise en débat de points critiques ; relais auprès du reste de la population.

S'ajouteront à l'activation de ces divers groupes, des séances régulières d'information et de consultation largement ouvertes à la population ainsi que d'autres modalités de consultations et d'information, notamment numériques.

Pour compléter la gouvernance, les nombreux bénévoles engagés dans la manifestation seraient réunis en un **Cercle des ambassadrices et ambassadeurs** animé par le/la responsable des bénévoles (prévu.e dans la composition du Collectif exécutif).

Ce groupe permettrait de fédérer les bénévoles, d'ici et d'ailleurs, qui seront autant de relais pouvant faire connaître la manifestation à l'échelle nationale.

Un dernier cercle – le **Cercle des marraines et des parrains** – sera animé, lui, par **le/la responsable de la relation aux politiques**.

Composé de personnalités, d'ancien.nes élu.es neuchâtelois.es aux chambres fédérales, d'acteur.rices de la culture ou de l'économie ayant fait leurs preuves au-delà des frontières neuchâteloises, ce cercle serait un relais supplémentaire pour faire connaître le projet LCDF CCS 25 à l'échelle nationale.

Il appartient à l'Association LCDF CCS 25 de désigner l'ensemble de l'équipe de coordination et les présents mandataires n'entendent pas court-circuiter les prérogatives qu'eux-mêmes imaginent pour cette instance. Cependant, au terme de leurs consultations officielles, ils ont commencé à interroger quelques particuliers sur les noms susceptibles d'incarner la ou le coordinateur.rice général.e et, donc :

- d'être au bénéfice des compétences exigées (stratégie, organisation, communication, délégation, gestion, etc.) ;
- de fédérer les milieux culturels, sociaux, citoyens (charisme, diplomatie, sens politique, etc.).

Plusieurs noms ont été évoqués lors de nos entrevues (une liste est à disposition sur demande). A noter que certains d'entre eux pourraient tout aussi bien incarner le secrétariat général – autre instance déterminante – cette fois, pour la bonne communication entre les divers organes de la gouvernance ici prévue.

A noter également que le second cité – contributeur de ce rapport – souhaite que priorité soit donnée à un.e Chaux-de-Fonnier.ère – dans l'évitement, cependant, de tout conflit d'intérêt pendable.

Précisons, ici aussi, que La Marmite – un temps sollicitée – n'entend pas assumer l'exécution du projet *en son nom* mais pourrait – si la sollicitation des autorités devait se confirmer – voir certain.es de ses collaborateurs.rices assumer quelques-unes des fonctions énumérées plus haut.

10. Budget

« Une frugalité heureuse ne prône pas la restriction, pas plus qu'un mode de vie spartiate réglé par la privation, mais le choix de combiner au mieux ce dont on dispose pour se faire plaisir. »

Thierry Paquot, *Mesure et démesure des villes*

Ce chapitre nous permettra :

- de détailler les grandes rubriques du plan de financement et de mentionner – par-delà des totaux largement dépendants d'ultérieures recherches de fonds – les partenariats nécessaires ;
- d'évoquer la progression des **engagements** du Collectif exécutif dont l'entrée en lice est progressive ;
- d'ajouter une idée – non attendue des édiles mais que la situation exceptionnelle de 2020 nous inspire : celle d'un **plan de relance** volontariste.

10.1 Présentation

Au cours du mandat, et particulièrement lors des consultations menées auprès des acteur.rices culturels, sociaux et associatifs de la ville, la question du financement de la manifestation a été soulevée à plusieurs reprises. Différentes inquiétudes émanaient des consulté.es, parmi lesquelles le manque de ressources financières de la Ville, le risque d'une réduction des budgets ordinairement alloués à la culture pour financer la manifestation ou encore celui d'un accent particulier mis sur la capacité des acteur.rices chaux-de-fonniers à faire beaucoup avec peu.

Il nous est apparu immédiatement qu'il n'était pas pensable de compromettre les moyens habituellement dévolus à la culture ni de risquer de provoquer une dette nouvelle. D'où la décision de viser une **frugalité joyeuse**.

Si la production d'un budget détaillé s'avère un exercice délicat à cette étape du projet, il est cependant nécessaire de définir les conditions financières minimales de réalisation de la manifestation. Présentant une construction générale qu'il s'agirait d'affiner dès l'engagement du Collectif exécutif, un budget de travail a été élaboré au cours du mandat, comprenant les charges liées :

- à l'organisation générale ;
- à la gestion et au suivi du projet ;
- à la programmation culturelle de la montée en puissance et de l'année 2025 ;
- aux frais techniques et logistiques du programme culturel ;
- aux frais de communication et de promotion de l'événement ;
- et au bilan de 2026.

Au moment de la rédaction de ce rapport, des inconnues – en partie détaillées plus loin – subsistaient sur les apports respectifs de la Ville et du Canton, qui feront l'objet de discussions ultérieures. De même, la place et le poids de l'ACCS dans les futures recherches de fonds devaient également être affiné.

Le présent chapitre se propose ainsi, plutôt que de présenter un document de travail appelé à être amélioré, de passer en revue les grandes lignes du plan de financement imaginé durant le temps du mandat et de signaler les partenaires potentiels qui contribueront à la faisabilité de l'événement tel que décrit dans les pages qui précèdent.

S'agissant des **recettes**, si un financement uniquement issu des pouvoirs publics paraît difficilement concevable dans notre région – contrairement aux Capitales européennes de la culture qui sont financées principalement par les gouvernements locaux et nationaux –, nous souhaitons relever qu'il serait préférable de limiter la part des soutiens privés¹⁰² et d'éviter surtout la privatisation des espaces de la manifestation. Le plan de financement présenté plus bas fait état des soutiens auxquels il paraît réaliste de s'attendre, tout en notant que les montants évoqués sont susceptibles d'évoluer. Précisons, à nouveau, qu'il s'agira pour le Collectif exécutif d'affiner le modèle de financement proposé dès les premiers temps de son engagement.

Ville et Canton

Le modèle de financement proposé table sur des apports égaux de la Ville et – subsidiairement et paritairement – du Canton. Quelques incertitudes subsistent à ce jour au sujet de ces contributions.

Dès l'entame du mandat, il nous a été spécifié que l'apport de la Ville de La Chaux-de-Fonds – dont on a déjà souligné les difficultés financières – comprendrait une part de prestations et de mises à disposition de personnel en nature qui feront l'objet d'une valorisation dans le budget mais dont le *ratio* exact reste encore à déterminer. S'agissant de l'État de Neuchâtel, il a été mentionné à plusieurs reprises – lors des CoPil et des CoPro – que les accords de positionnement stratégiques (APS) prévoyaient un montant pour la montée en puissance de l'événement sur les années 2021-2024, dont il s'agira de confirmer la somme.

Notons également ici qu'il serait souhaitable et important que l'apport d'autres collectivités publiques (Ville de Neuchâtel, Ville du Locle, etc.) s'ajoute à ces soutiens publics. Reste – par-delà son principe même – à déterminer la marge de manœuvre financière de chacune de ces communes – laquelle sera vraisemblablement corrélée à l'ampleur de leur participation au programme culturel.

Par souci de réalisme, mais également parce que le présent mandat n'a pas permis que cette question soit évoquée avec tous les concernés, les sommes indiquées restent modestes.

Confédération

Pour servir l'ambition du label Capitale culturelle suisse, un soutien fédéral s'avère essentiel tant financièrement que symboliquement. La mise en consultation du message fédéral pour la période 2025-28 sera sans doute une occasion décisive pour faire progresser cette idée.

Une rencontre avec l'Office fédéral de la culture (OFC), afin de présenter le projet, sa philosophie, son avancée et d'évoquer les collaborations envisageables, s'est tenue le 8 décembre 2020 et a réuni :

- le président de l'ACCS Daniel Rossellat ;
- des représentants des autorités de la Ville et du Canton, Théo Bregnard et Alain Ribaux, et leurs délégués culturels respectifs, Cyril Tissot et Marie-Thérèse Bonadonna ;
- la directrice de l'OFC Isabelle Chassot, le chef de la section Culture et Société David Vitali, le chef des Affaires de la Direction et Droit Daniel Zimmermann ;
- ainsi que les mandataires.

¹⁰² Nous devons signaler que le délégué culturel de la Ville de La Chaux-de-Fonds envisageait la possibilité de soutiens privés plus amples encore. Nous partageons, de notre côté les réserves de Laurent Cauwet – auteur déjà cité : « les financements et les partenaires donnent une couleur aux œuvres et aux gestes. »

Cela dit, il conviendra d'approcher – au plan national – Economiesuisse, l'Union patronale suisse et l'Union des arts et métiers, par exemple.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour l'obtention d'un apport de la Confédération. L'entreprise s'avère peu aisée ; en effet, le Message culture actuel (2021-2024) ne prévoit pas de place particulière pour le soutien de LCDF CCS 25 en dehors d'un passage¹⁰³ mentionnant « un projet intercommunal (présentant) la vie culturelle des villes de Suisse » basé sur l'article 16 de la Loi sur l'encouragement de la culture. Ledit article permet à l'OFC de soutenir des manifestations culturelles destinées à un large public et/ou présentant un caractère particulièrement novateur et susceptible de donner des impulsions à la culture. Les éventuels fonds attribués – émanant d'une enveloppe limitée – le sont sur concours.

Mathias Rota relevait déjà que les sommes éventuellement rendues disponibles par ce biais seraient modiques.

Pour permettre à LCDF CCS 25 de bénéficier de montants plus importants, lui permettant de développer son concept mais aussi, dans un temps court, de construire l'organisation de l'événement, ont été mentionnées trois pistes :

- les soutiens attribués aux **projets de transformation** prévus par la loi COVID-19 qui peut allouer des sommes allant jusqu'à 300'000.- par entreprise requérante ;
- les soutiens attribués au **patrimoine culturel matériel et immatériel** ;
- les soutiens fédéraux provenant d'autres sources, parmi lesquelles le **SECO** ou les **projets de politiques régionales**.

Mentionnons encore les apports auxquels LCDF CCS 25 pourraient prétendre auprès de **Pro Helvetia** et de **Présence Suisse** pour les événements ayant lieu dans d'autres régions linguistiques tels que les ambassades.

Privés

S'agissant des soutiens privés, signalons qu'un entretien avec Anne Marie Jacot Oesch et Rolf Graber de la Commission de répartition des bénéfices de la **Loterie romande neuchâteloise**, le 30 novembre 2020, a confirmé la possibilité d'envisager un soutien exceptionnel pour ledit événement. Les organes de répartition connaissent une mue encore en cours au moment où nous rédigeons ces lignes. A cependant été évoqué – avec mille précautions – un soutien qui :

- se fonderait sur une demande pluriannuelle (ou la constitution d'une réserve, alimentée chaque année jusqu'en 2025, par la Loterie romande neuchâteloise) ;
- valoriserait la contribution du projet relativement à la culture, au social, au sport ainsi qu'à l'attractivité touristique ;
- émanerait d'une sollicitation aussi bien de la commission culturelle et sociale ordinaire que de la commission bientôt créée relativement aux manifestations exceptionnelles.

Une telle démarche devra progresser en bonne intelligence avec les diverses parties prenantes : Association LCDF CCS 25, Conseil d'État et Loterie romande.

Nos interlocuteurs nous ont également rendus attentifs à l'impossibilité de doubles soutiens (à tout et parties de la manifestation¹⁰⁴) ainsi qu'à l'impact négatif des restrictions sanitaires sur la manne de la Loterie...

Les événements de la manifestation LCDF CCS 25 visant la population romande (certaines de nos ambassades et autres « fenêtres sur le monde » de la rubrique 6.4.7, pour ne mentionner là que deux pistes) pourraient justifier d'une demande complémentaire adressée, elle, à la Conférence des Présidents des Organes de répartition (CPOR) de la **Loterie romande intercantonale**.

¹⁰³ On notera que c'est le délégué culturel de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Cyril Tissot – appuyé par le Conseiller administratif genevois Sami Kanaan et par le président de l'ACCS Daniel Rossellat – qui avait sollicité l'ajout de ladite mention au Message culture.

¹⁰⁴ Point à reprendre finement avec les concernés : de fait, il serait décisif que l'action ordinaire des actrices et acteurs culturels puisse continuer à être soutenue par La Loterie romande neuchâteloise et que ces millions nouveaux affectés au projet LCDF CCS 25 permettent, toutefois, de financer l'ampleur accrue à leur projet de cette année-là.

Notons également que suite à l'adoption récente du règlement d'exécution de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent (RELILJAr), le Conseil d'État neuchâtelois est à présent en charge de la répartition du 10% des bénéfices annuels de la Loterie romande revenant au Canton de Neuchâtel. L'arrêté prévoit que cette somme soit allouée à des « manifestations publiques, uniques ou récurrentes, ayant une portée touristique et générant des retombées importantes », cadre dans lequel LCDF CCS 25 semble très largement s'inscrire. Là encore l'impossibilité de doubles soutiens prévaut et si la manifestation devait obtenir un soutien émanant du Conseil d'État, il lui serait impossible de soumettre une demande de financement à l'organe de répartition neuchâtelois.

D'autres soutiens privés – partenariats avec des **entreprises** au niveau local et national, **fondations**, etc. – devraient pouvoir être démarchés et obtenus au vu du caractère national du projet. Les mandataires tiennent cependant à signaler ici que cette recherche de fonds sera largement tributaire du programme culturel et des projets concrets et n'advient donc que dans un second temps.

Enfin, des soutiens en nature pourraient être imaginés avec des entreprises de la place. Un premier contact a été pris avec Multiple global design dans l'idée d'une collaboration sur l'élaboration d'un objet iconique en lien avec la manifestation, dont les ventes pourraient venir renforcer la part de recettes propres¹⁰⁵.

Les modèles de financement des Capitales européennes de la culture montrent que la part des recettes générées par la manifestation représentent 15% du budget global. En accord avec le programme culturel imaginé et présenté précédemment – qui prévoit de faciliter la participation culturelle – mais également par prudence, nous relevons ici qu'il serait préférable de limiter la part des recettes propres à un minimum réaliste. Une large part de celles-ci devrait irriguer directement les entités (institutions et associations) collaborant à la manifestation.

10.2 Engagements

Le tableau des engagements du Collectif exécutif présenté en annexe 3 doit être lu en relation fine tant avec la gouvernance qu'avec le calendrier présenté au chapitre suivant.

La présentation des engagements du Collectif exécutif révèle à la fois l'étalement et la progression imaginés, mais également la temporalité serrée sur laquelle ceux-ci interviennent. Deux composantes indéniablement liées, selon nous, à la faisabilité du projet, et partant à sa réussite.

On remarque ainsi que les engagements salariaux passent d'un total cumulé de 240% en 2021 à **1560%** au plus fort de la manifestation, en 2025. L'année 2021 verrait ainsi l'engagement de la personne en charge de la coordination générale, ainsi que des 4 chef.fes de secteurs (programme culturel ; administration générale ; technique & logistique ; communication & promotion). A ceux-ci s'ajoutent également les postes nécessaires à la mise en place du premier appel à projets et des commandes, aux liens avec les partenaires potentiels (institutions, écoles et tourisme), à la documentation et la plupart des postes du secteur de l'administration générale, notamment ceux en lien avec la recherche de fonds.

Au cours des deux années suivantes, ces postes seraient complétés par l'engagement des personnes en charge de l'élaboration des différentes parties du programme culturel (fenêtres sur le monde, ambassades, préludes et postludes) ainsi que des responsables de la sécurité et des bénévoles. Durant les années 2022-2023, l'équipe du secteur communication & promotion sera complétée.

¹⁰⁵ Les autres recettes à attendre seront notamment en relation avec le lieu itinérant, le lieu central, les moments d'ouverture et de clôture de la manifestation.

Dès 2024 seront engagées les personnes en charge du lieu central et du lieu itinérant, les personnes en charge des accueils (publics, artistes, hébergements), de même que les assistant.es qui viendront renforcer certains postes-clés (administration, production).

En 2025, ce ne sont pas moins de **33 postes** qui sont estimés nécessaires à la bonne marche de l'événement pour un équivalent à temps-plein d'une équipe de 15 personnes¹⁰⁶. En termes de ratio, cela représente 58% des coûts salariaux qui sont dévolus au programme culturel¹⁰⁷, 15% à la communication et 27% à la coordination et à l'administration générale.

Notons encore que la moyenne des pourcentages d'engagement donne un équivalent à temps-plein d'une équipe de 6,94 personnes sur l'ensemble de la manifestation. Par comparaison, Mathias Rota cite – dans son second rapport – une étude faisant état pour les Capitales européennes de la culture d'une structure de gestion d'une taille moyenne de 80 postes au plus fort de l'événement¹⁰⁸.

10.3 Plan de relance

Le présent mandat est intervenu dans une période de crise sanitaire aux conséquences psychiques, sociales et économiques profondes. Les mondes du social et de la culture sont durement affectés.

Le 3 novembre dernier, nous faisons état auprès du CoPro – et quelques jours plus tard auprès du CoPil – de l'opportunité, *d'après les mandataires*, de relier la perspective heureuse du label Capitale culturelle suisse à un vaste **plan régional de relance culturelle, social et citoyen**.

Nous nous sommes risqués à articuler le chiffre de **150 millions de francs** tablant sur un engagement de 25 millions de francs annuels en moyenne (entre 10 millions en 2021 et plus de 40 millions au pic de 2025) de 2021 à 2026.

L'argent irriguerait pour moitié le champ culturel strictement compris, pour moitié des initiatives sociales et citoyennes.

Un tel plan permettrait indirectement d'atteindre la cible du **1% du budget cantonal attribué à la culture** comme réclamé par la FNAAC.

Si une telle perspective devait se révéler souhaitable aux yeux des édiles, le Collectif exécutif – en rapport étroit avec les administrations concernées – devrait contribuer à assurer :

- le croisement harmonieux des initiatives culturelles, sociales et citoyennes ;
- l'articulation dudit plan et des actions entreprises au titre du budget de la Capitale culturelle suisse.

Dans cette période qui a vu la grande distribution et les firmes mondiales du commerce en ligne faire leur beurre tandis que de petits commerçants voyaient l'engagement d'une vie parfois en ruine, il nous semble nécessaire :

- de renforcer le tissu économique local en assurant un retour direct de l'investissement dans l'activité de la région ;
- de contribuer à cristalliser une solidarité sociale vécue, d'inscrire la vie symbolique dans un certain ancrage territorial

¹⁰⁶ Précisons que cette équipe non seulement assumera des fonctions d'encadrement mais également de réalisation complète de nombreux projets culturels parmi ceux évoqués plus haut (commandes, etc.).

¹⁰⁷ Ce chiffre comprend les coûts salariaux de la technique et de la logistique, évidemment essentiels à la réalisation des projets culturels.

¹⁰⁸ Rota (2019).

en allouant 10% des sommes attribuées au titre du plan de relance proposé sous la forme de la monnaie locale *L'Abeille* (mise sur le marché avec succès il y a tout juste un an).

Nous ne serons pas plus diserts sur ce point – qui s'écarte du mandat formel reçu et, répétons-le, n'engage que les signataires du présent rapport.

11. Calendrier

Nous proposons ici un calendrier indicatif et provisoire signalant quelques étapes-clés – tout en ajoutant qu’il appartiendra au Collectif exécutif de prévoir un échéancier plus précis de la préparation et de la réalisation de LCDF CCS 25.

2021

Le premier tiers de l’année devra permettre la validation de la manifestation par l’ACCS et par les exécutifs et législatifs de la Ville et du Canton puis de mettre en place sa structure de gouvernance. L’été verra émerger le Collectif exécutif et permettra dès lors l’affinement du calendrier.

C’est également en 2021 que doivent se mettre en place les stratégies de recherche de fonds.

Janvier	Décision de l’exécutif chaux-de-fonnier ;
Février	Consultation des Commissions financière, de la culture et des affaires culturelles de la Ville de La Chaux-de-Fonds ; l’exécutif cantonal. Présentation du projet au Conseil d’État de Neuchâtel
Mars	Décision du législatif chaux-de-fonnier ; Information aux Commissions des finances et de la culture de l’État de Neuchâtel ; Envoi de la candidature à l’ACCS.
Mai	Décision de l’ACCS ; Cérémonie de remise du label CCS et présentation à la population (mi-mai) ¹⁰⁹ .
Mai-juin	Mise en place de l’Association LCDF CCS 25
Juin-septembre	Mise en place du Collectif exécutif en commençant par le choix du/de la coordinateur.rice général.e et des responsables de secteurs ; Début de la mise en œuvre ¹¹⁰ du processus.
Dès septembre	Composition du Collectif exécutif (selon l’échelle de progression des postes et des salaires proposée plus haut au point 10.2 et en annexe 3.
Dès octobre	Mise en place de la stratégie de recherche de fonds.
Octobre	Mise en place de l’appel à projets I.

¹⁰⁹ Cet élément est validé par l’ACCS.

¹¹⁰ A noter que dans une précédente estimation, l’ACCS imaginait un début de mise en œuvre pour janvier 2021. Une accélération de l’action des parties prenantes est bel et bien nécessaire.

2022

Cette année de préparation doit voir se dessiner les éléments concrets du programme de la manifestation avec l'appel à projets I. Le travail de la recherche de fonds permettra d'affiner le budget. Ce sera aussi l'occasion de penser concrètement les ambassades et les préludes à la manifestation. Enfin, la réflexion autour du lieu central mobile et de sa mise en place devra être entamée.

Dès janvier	Suite de la composition du Collectif exécutif.
Toute l'année	Travail de recherche de fonds.
Fin janvier	Choix des projets de l'appel à projets I.
Dès mars	Réflexion autour des ambassades de 2024 – premières prises de contact.
Dès mars	Contact avec les écoles.
Dès mars	Suivi avec les institutions culturelles locales.
Dès mai	Premières réflexions autour du lieu itinérant.
Dès l'automne	Premières réflexions autour des préludes.

2023

Précision du programme de la manifestation avec le déploiement des commandes, le suivi des appels à projets I et la mise en place des ambassades. Définition des besoins et collaborations possibles avec les services de la ville.

Dès janvier	Suite de la composition du Collectif exécutif.
Toute l'année	Travail sur les préludes.
Toute l'année	Mise en place du calendrier de la manifestation et du plan de communication.
Dès mars	Mise en place des commandes.
Printemps	Sélection des ambassades et planification.
Automne	Préparation de l'appel à projets II.

2024

Mise en place du calendrier de la manifestation et définition des besoins en logistique. Réalisation des ambassades et suivi de l'appel à projets II. Concrétisation du projet de lieu itinérant.

Toute l'année	Affinement du calendrier de la manifestation et établissement des besoins en logistique.
Toute l'année	Affinement et début de mise en œuvre du plan de communication.
Mars 2024	Choix des projets de l'appel à projets II.
Dès l'été	Premières interventions sur le lieu itinérant.
Toute l'année, mensuellement	Préludes & ambassades en Suisse.

2025

Réalisation de la manifestation.

Janvier à avril	Préludes.
1^{er} mai (jeudi)	Ouverture officielle.
2-3-4 mai	Week-end d'ouverture.
1^{er} mai-1^{er} novembre	LCDF CCS 25.
1^{er} novembre	Clôture officielle.
Novembre et décembre	Postludes.

2026

Bilan et mise en œuvre des traces.

Janvier à juin	Postludes & bilan.
Toute l'année	Mise en place des traces.

12. Conclusion

Porté par l'**intelligence collective** mobilisée, le cheminement ici rapporté nous convainc du **potentiel** culturel de la ville élue ; il nous assure aussi de la bonne volonté et de l'inspiration de ses acteur.rices culturels.

Le coup de sonde opéré à l'occasion de nos consultations nous donne le sentiment d'une adhésion possible aussi de la part des milieux socioculturels, sociaux et des citoyen.nes.

A ces constats optimistes, nous tenons à ajouter quelques points d'attention en plus de ceux relevés par les études Rota :

- Il importe que le Collectif exécutif – détaillé plus haut – puisse compter sur une **gouvernance claire** ainsi que des délégations culturelles et des **administrations dotées** des moyens (humains, temporels et budgétaires) à la hauteur des tâches à assumer.
- Il importe au même Collectif **que l'ACCS élargisse sa base** propre, l'ouvre à davantage de milieux professionnels et à d'autres zones géographiques ; qu'elle s'engage plus nettement encore pour la reconnaissance symbolique et financière de son label au niveau national.

Arrimer l'art et le réel – ainsi que nous l'avons imaginé dans nos axes – laisse percevoir de multiples miroitements favorables à la culture comme à la vie sociale en général.

Notre expérience de la mise en réseau des acteur.rices des milieux culturels, sociaux et académiques, nous donne par ailleurs le sentiment que LCDF CCS 25 pourra :

- **combattre la précarité structurelle des artistes** « révélée » et accusée par la crise présente – en générant un réseau de nouvelles collaborations possiblement durables ;
- diffuser des outils culturels de médiation sociale et citoyenne et contribuer, par-là, au **développement du pouvoir d'agir** des usager.ères des entités sociales, publiques et associatives ;
- **redessiner l'image de la ville** de manière concrète aussi bien que symbolique ;
- permettre une **notoriété nouvelle** de la métropole horlogère et de son territoire, asseoir un positionnement solide, attractif et durable.

Des interactions fines, structurelles, avec l'ensemble du territoire (associations, services sociaux, écoles, bibliothèques, etc.) peuvent contribuer à **développer l'emploi et les revenus culturels** et, partant, accroître la vitalité sociale. Ce potentiel est largement insoupçonné (certes plus aisé à penser sans contraintes sanitaires mais certainement pas exclu lorsque celles-ci sévissent).

La situation tendue actuelle – laquelle pourrait connaître de prochains échos – nous a incités à penser des événements à **taille humaine** et à valoriser les processus tout autant que les réalisations elles-mêmes.

La Marmite a par ailleurs imaginé ce projet comme un continuum conduisant à **2025 et au-delà, faisant de LCDF CCS 25 un jalon de la politique culturelle, économique, urbanistique, touristique de la Ville.**

La Suisse n'est ni la France – pays à centralisation encore prégnante et à conformisme légitimiste – ni la Grande-Bretagne – avec une conception instrumentale, commerçante ou décorative de la culture. Par sa tradition démocratique spécifique, par son fédéralisme, notre pays peut être ce lieu d'une reterritorialisation de la politique culturelle, d'une **nouvelle écologie culturelle**.

Ces convictions nous conduisent à rêver une La Chaux-de-Fonds non plus uniquement métropole ouvrière ou horlogère, mais **métropole œuvrière** – révélant le **potentiel économique, social, citoyen et émancipateur de la culture**.

13. Bibliographie

- Association Capitale culturelle suisse. (2017). *Capitale culturelle suisse, un projet national, innovant et fédérateur*. Accès <http://www.capitaleculturelle.ch>
- Babey, K. & Spira, R. (Dir.). (2012). *La Chaux-de-Fonds 1912-2012. Histoires d'une ville de gauche*. Neuchâtel : Éditions Alphil.
- Bastide, R. (1997). *Art et société*. Paris : L'Harmattan.
- Cauwet, L. (2017). *La domestication de l'art. Politique et mécénat*. Paris : La Fabrique.
- De Jouvenel, B. (1976). *La civilisation de puissance*. Paris : Fayard.
- Del Rey, A. (2013). *La tyrannie de l'évaluation*. Paris : Éditions La Découverte.
- De Luca, E. (2015). *La parole contraire*. Paris : Éditions Gallimard.
- Dewey, J. (2011). *Démocratie et éducation*. Paris : Armand Colin.
- Donzé, P.-Y. (2013). *Les patrons horlogers de La Chaux-de-Fonds. Dynamique sociale d'une élite industrielle (1840-1920)*. Neuchâtel : Éditions Alphil – Presses universitaires suisses.
- Dubois, V. (2012). *Le politique, l'artiste et le gestionnaire. (Re)configurations locales et (dé)politisation de la culture*. Paris : Éditions du Croquant.
- Échappées belles* (2018). *Le Jura Suisse* [Vidéo en ligne]. Accès <https://www.youtube.com/watch?v=mnPuoDdq7ZM>
- Erard, R. & Challard, S. (réalisateurs). (2019). *Ville cherche héros*. [Film]. Casa Azul Films.
- Favre, R. (1996). *Neuchâtel, ou le temps de la Suisse en crise*, Nouvelle Revue Neuchâteloise n° 50.
- France culture. (2020). *La Banlieue, capitale européenne de la culture ?* Accès <https://www.franceculture.fr/emissions/affaire-en-cours/affaires-en-cours-du-mercredi-28-octobre-2020>
- Godbout, J. T. (1983). *La participation contre la démocratie*. Montréal : Éditions coopératives A. Saint-Martin.
- Gori, R., Lubat, B. & Silvestre, Ch. (2017). *Manifeste des ouvriers*. Paris : Actes Sud.
- Groys, B. (2015). *En public. Poétique de l'auto-design*. Paris : Éditions Presses Universitaires de France.
- Hauteur.e.s du Temps*. (2019). La Chaux-de-Fonds : éditions 1000m d'auteur(e)s.
- Hertz, H. & Wobmann, F. (Dir.). (2014). *Complications neuchâteloises*. Neuchâtel : Éditions Alphil.
- Herzfeld, M. (2007). *L'intimité culturelle : poétique sociale de l'État nation*. Sainte-Foy : Presses de l'Université de Laval.
- Huyghe, P.-D. (1999). *Art et industrie. Philosophie du Bauhaus*. Paris : Éditions Circé.
- Imesch, K. (Dir.). (2014). *Utopie et réalité de l'urbanisme. La Chaux-de-Fonds / Chandigarh / Brasilia*. Gollion : Éditions Infolio.
- Jeanneret, Ch.-E. (1992). *La Construction des villes*. Paris : L'Age d'Homme.

- Jeanrenaud, A. & Jeanrenaud, B. (2016). *La Chaux-de-Fonds 1530-2015. L'impact des idées sur le destin d'une région*. Hauterive : Éditions Attinger.
- Jouvenel de, B. (1976). « De l'économie politique à l'écologie politique » in *La civilisation de puissance*. Paris : Fayard.
- Le Floc'h, M. (Dir.). (2006). *Un élu. Un artiste, 17 rencontres itinérantes pour une approche sensible de la ville*. Vic la Gardiole : L'Entretiens éditions.
- Mendel, G. (2003). *Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative*. Paris : La découverte.
- Marx, K. (2016). *Le Capital*, Livre I. Paris : Les éditions sociales.
- Marx, K. & Engels, F. (2012). *L'Idéologie allemande*. Paris : Les éditions sociales.
- Midal A. (2009). *Design. Introduction à l'histoire d'une discipline*. Paris : Pocket.
- Montfort, J.-M. & de Varine, H. (1995). *Ville, culture et développement. L'art de la manière*. Paris : Syros.
- Morin, E. (2017). *L'Esprit du temps*. Avignon : Éditions de l'Aube.
- Morris, W. (2011), « L'Art en Ploutocratie : Essai sur l'art et le socialisme » in *L'art et l'artisanat*. Paris : Payot & Rivages.
- Morris, W. (2019). *L'Âge de l'Ersatz et autres textes contre la civilisation moderne*. Paris : Éditions de l'encyclopédie des nuisances.
- Mumford, L. (1964). *La Cité à travers l'histoire*. Paris : Le Seuil.
- NEXPO - la nouvelle expo. 10 villes pour une Exposition nationale. Accès : <https://nexpo.ch/assets/downloads/about/180226-nexpo-esquisse-de-projet-f.pdf>
- Paquot, Th. (2020). *Mesure et démesure des villes*. Paris : CNRS éditions.
- Patrimoine <https://www.chaux-de-fonds.ch/histoire-patrimoine/histoire-de-la-ville/collections-et-grands-personnages>
- Perrenoud, M. (2012). « Entre l'art et le métier, l'émulsion symbolique » (éditorial) in *Revue Sociologie de l'art* n° 21. Paris : L'Harmattan.
- Préposiet, J. (2012). *Histoire de l'anarchisme*. Paris : Librairie Arthème Fayard.
- Rancière, J. (1995). *La Méésentente*. Paris : Galilée.
- Rancière, J. (2008). *Le Spectateur émancipé*. Paris : La Fabrique.
- Ross, K. (2015). *L'Imaginaire de la Commune*. Paris : La Fabrique.
- Rosa, H. (2010). *Accélération. Une critique sociale du temps*. Paris : La Découverte.
- Rota, M. (2017). *Des Capitales européennes de la culture aux Capitales culturelles suisses. Quelles adaptations pour quels impacts*. HEG-ARC.
- Rota, M. (2019). *La Chaux-de-Fonds : Capitale culturelle suisse ?* HEG-ARC.
- Schumacher, E. F. (1979). *Small is beautiful. Une société à la mesure de l'homme*. Paris : Le Seuil.

Rousseau, J.-J. (2003). *Lettre à D'Alembert sur les spectacles*. Paris : Garnier Flammarion.

Terrier, Ph. (2017). *Le pays de Neuchâtel vu par les écrivains de l'extérieur. Du XVIII^e à l'aube du XXI^e siècle*. Hauterive : Éditions Attinger.

Tilman, P. (2016). *Robert Filliou, nationalité poète*. Dijon : Les Presses du réel.

Weber, M. (1994). *Le Savant et le politique*. Paris : Union générale d'Éditions.

14. Annexes

14.1 Annexe 1 : Contrat de mandat



Contrat de mandat

entre d'une part : Ville de La Chaux-de-Fonds
Espacité 1
2300 La Chaux-de-Fonds

représentée par le président du Conseil communal et le chancelier
(ci-après « la mandante »)

et d'autre part : Association La Marmite
1211 Genève 4

représentée par son administratrice et un membre du comité
(ci-après « la mandataire »)

Préambule

Le projet « La Chaux-de-Fonds – Capitale culturelle suisse » vise à faire de la Métropole horlogère la première ville porteuse de ce label en vue de l'année 2025. Il est mené conjointement par la Ville de La Chaux-de-Fonds et le Canton de Neuchâtel, à l'instigation de l'Association Capitale culturelle suisse.

La mandante a confié un mandat d'étude à la mandataire suite à la présentation d'une première ébauche des modalités et des finalités proposées. Ces documents et la teneur des entretiens pourront être rappelés le cas échéant par les deux parties.

Art. 1 Objet du contrat

Le présent contrat règle les modalités d'accomplissement du mandat d'étude dont le cadre est fixé comme suit : rédiger, en collaboration avec le service des affaires culturelles et en lien direct avec le Conseil communal, un dossier de candidature et un rapport à l'intention du Conseil général définissant les orientations, un calendrier, la structure d'organisation et le financement (coûts et recettes) de la manifestation. Les propositions doivent tenir compte des critères formulés par l'Association Capitale culturelle suisse. Le travail doit s'appuyer sur une large consultation des acteurs culturels ainsi que des partenaires (Association Capitale culturelle suisse, Canton, tourisme, économie, soutiens potentiels, etc.).

Art. 2 Organisation

La mandataire rend compte directement au Conseil communal et sera responsable du comité de pilotage du projet, constitué notamment d'une délégation du Conseil communal ainsi que de cadres et collaborateurs des services concernés de l'administration communale.

Pour toutes les questions opérationnelles liées à la réalisation du mandat, le délégué aux affaires culturelles sera l'interlocuteur de la mandataire et facilitera notamment les contacts avec les services

de la Ville ainsi que, dans la mesure du possible, avec les partenaires externes culturels et institutionnels.

Art. 3 Prestations de la mandataire

La mandataire devra :

- a) Présenter dans une première phase une proposition des étapes prévues pour la réalisation du mandat (contenu, calendrier, réunions du comité de pilotage); cette proposition sera soumise au comité de pilotage pour préavis puis validée par le Conseil communal; elle tiendra lieu de feuille de route pour le suivi de l'avancement du mandat;
- b) Tenir compte des exigences formulées par le Conseil communal en lien avec le rapport à l'intention du Conseil général;
- c) Tenir compte des exigences et critères fixés par l'Association Capitale culturelle suisse et clarifier avec elle les attentes relatives au dossier de candidature;
- d) Consulter les principales parties prenantes potentielles;
- e) Élaborer et rédiger un dossier de candidature conformément au cadre fixé à l'art. 1 du présent contrat
- f) Élaborer et rédiger un rapport à l'intention du Conseil général conformément au cadre fixé à l'art. 1 du présent contrat

La mandataire tient régulièrement au courant la mandante de l'avancée de son travail, notamment dans le cadre des réunions du comité de pilotage, et en continu par le biais du service des affaires culturelles.

Art. 4 Obligations de la mandataire

Pour ce mandat, la mandataire délègue les trois personnes suivantes :

- Sylvie Pipoz, médiatrice culturelle
- Mathieu Menghini, maître d'enseignements HES, concepteur de La Marmite
- Marie-Charlotte Winterhalter, chargée de projets et gestionnaire culturelle, responsable de la production et intervenante du pôle conseil & ressources au sein de La Marmite

Ces trois personnes seront impliquées de manière égale dans le projet, en fonction de leurs compétences et attributions respectives. Il est par ailleurs convenu que M. Mathieu Menghini sera régulièrement présent dans l'exécution du mandat, particulièrement à certaines étapes décisives (contact avec des partenaires externes, communication, rapports à la mandante, etc.).

La mandataire s'interdit de réaliser des actes au nom et pour le compte de la mandante dépassant l'objet du mandat et les pouvoirs confiés selon le présent contrat.

À la fin du projet, la mandataire restitue les pièces et documents en sa possession appartenant à la mandante. Elle s'engage à ne conserver aucun dossier, fichier d'adresses et autres documents appartenant à la mandante.

La mandataire s'engage à ne recevoir aucun avantage ou retro-commission dans le cadre de son mandat.

La mandataire est soumise à une clause globale de confidentialité pour l'ensemble de son mandat. En conséquence, tous les éléments de communication publique devront être au préalable validés par la mandante. La mandataire n'est pas habilitée à communiquer de son propre chef ni indépendamment sur quelque élément du mandat.

Art. 5 Obligations de la mandante

Sur demande, la mandante met un bureau à disposition de la mandataire ainsi que les locaux nécessaires aux rencontres et consultations. Si la mandataire travaille dans ses propres locaux, les frais de locaux, de secrétariat et de matériel sont compris dans la rémunération.

La mandante met à disposition de la mandataire tous les documents nécessaires. La mandataire traite ceux-ci dans la plus stricte confidentialité, conformément aux dispositions de l'article 4 du présent contrat.

Art. 6 Étapes du mandat et rémunération

Les étapes du mandat seront définies conformément aux dispositions de l'article 3 du présent contrat.

La rémunération forfaitaire globale s'élève à CHF 55 000.-. Le montant sera versé en six tranches mensuelles de CHF 8000.- à compter de la fin du mois de juin 2020 (CHF 48 000.-). Chaque versement sera validé par le service des affaires culturelles sur la base du respect de la feuille de route (conformément aux dispositions de l'article 3 du présent contrat). Le solde (CHF 7000.-) sera versé suite à la remise par la mandataire des documents attendus (rapport à l'intention du Conseil général et dossier de candidature).

Art. 7 Durée du mandat

Le mandat débute dès la signature du présent contrat. Il prend fin au moment de la remise des documents attendus, à savoir au plus tard le 15.12.2020.

Art. 8 Responsabilité et retard de la mandataire

La responsabilité de la mandataire est régie par les normes générales des articles 398 et 399 du Code des obligations.

La mandataire est responsable de la bonne tenue des délais inscrits dans ce contrat. Elle répond de tout retard, à moins qu'il résulte d'une faute de la mandante. En cas de demeure de la mandataire, la mandante peut faire valoir des dommages et intérêts.

Art. 9 Dispositions complémentaires

Les dispositions du titre treizième du Code des obligations sur le mandat s'appliquent à titre supplétif au présent contrat.

Art. 10 Droit applicable et for juridique

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est à La Chaux-de-Fonds.

Fait à La Chaux-de-Fonds en 2 exemplaires le 15 juin 2020

La mandante

Pour la Ville de La Chaux-de-Fonds

La mandataire

Pour La Marmite

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal



M. Daniel Schwaar, chancelier



Mme Cristina Martinoni, administratrice



Mme Odile Cornuz, membre du comité



14.2 Annexe 2 : Personnes ayant participé aux consultations

1. Groupes des Moissonneurs

Acteurs culturels, sociaux, associatifs, etc., rencontres par petits groupes les 5, 6, 7, 18 et 22 septembre 2020 ou en individuels.

1000 mètres d'auteurs, Junod Annie
 Arty Show, Fischot Emeline
 Association Danse Neuchâtel, Olza Philippe
 Association commerçants indépendants de détail, Leitenberg Brigitte
 Association Les Murs du son, Cattin Philippe
 Association Maison blanche, Charrière Edmond
 Association Printemps culturel et Service de la cohésion multiculturelle, Banisadr Zarah
 Association théâtre des Abeilles Margarit Jacint
 Association Vivre La Chaux-de-Fonds, Moretti Andrea
 Atelier-théâtre La Turlutaine, Jucker Jenny
 Bibliothèques et archives de la Ville, Béguelin Sylvie
 Bikini Test, Talovic Mirsada et Zurcher Arnaud
 Bon Pied Bon Art, Bourquin Pascal
 Bugnon Christophe, humoriste
 Cattin François, musicien et enseignant
 Centre de culture ABC, Herny Marie
 CHHAR, Moser Wesse Jennifer et Bloch Julie
 Cie Balor / la Coquille, Schlaepfer Lucas
 Circo Bello, Beretta Hugo
 Collège musical, Dubois Nathalie
 Compagnie du Gaz, Boillat Françoise
 Club 44, Zwahlen Marie-Léa
 CMC (Concerts de musique contemporaine), Lambert Caroline
 Conservatoire de musique neuchâtelois, Jaccard Sylvain
 De Pietro Camille, cinéaste
 Droguett-Fernandez Daniela, gestionnaire culturelle
 École d'arts appliqués, Pfister Marc
 École Mosaïque, Dubois Jonas
 Ensemble symphonique Neuchâtel, Katsumi Delbart Mélanie
 Erard Robin, cinéaste
 Evaproduct, Iseli Floriane
 Forum transfrontalier, Schiess Marcel et Tschopp Walter
 FNAAC (Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturels), Gautschi Mathias et Béguelin Matthieu
 Festival La Plage des 6-Pompes, Moser Manu
 Festival Les Amplitudes, Pierrehumbert Manon
 Festival les Étranges nuits du cinéma, Lestage Laura
 Festival Les Jardins musicaux, Raymond Valentin et Visinand Julie
 Festival Ludesco, Junod Thomas
 Festival Poésie en arrosoir, Held Vincent
 Fondation en faveur de la mise en valeur du site de La Chaux-de-Fonds, Clerc Denis
 Fondation Ton sur Ton, Studer Christophe
 Hummus Records, Nido Jona
 Hyperartistes, Rufer Rémy et Antonietti Mathias
 Jucker Louis, musicien
 LAC (Laboratoire autogéré de création), Straubhaar Camille et Bretaudeau Julien
 La Lanterne magique / Passion cinéma, Adatte Vincent
 La Locomotive / La Serre, Guyot Salomé et Favre Célien

La Scierie, Straubhaar Alexandre
Ludothèque, Zuber Joëlle
Lycée Blaise-Cendrars, Walzer-Palomo Martine
Musée d'histoire, Garufo Francesco
Musée d'histoire naturelle et institutions zoologiques, Margraf Nicolas et Huter Xavier
Musée international d'horlogerie, Huguenin-Dumittan Régis
Musée paysan et artisanal, Skartsounis Diane
Nouvel Ensemble Contemporain, Françoise Antoine
Nuit de la Photo, Moser Claude-André et Lejeune Remi
Pro Senectute, Gigon Lucas
Quartier général, Weiss Corinna
Ramseyer Brigitte / Brigou, photographe
RECIF La Chaux-de-Fonde, Bigler Anne-Rébecca
Schinz Olivier, ethnologue
Taillard Benjamin / Tenko, plasticien en musicien
Théâtre populaire romand, Bisang Anne
Théâtre ProNe, Matile Muriel
Tourisme Neuchâteloise, Matthey Vincent
Vuille Anick / Göldin Ana, plasticienne
Zinzoline, Marchon Antoine et Gattoni Stéphane

Excusés

Atelier Grand Cargo, Robert Yves
Bibliothèque des jeunes, Hess Pascale
Cornuz Odile, autrice
École obligatoire, Fournier Alain
Henry Arthur, musicien
Katz Johan, artiste
Mermet Camille, comédienne
Service de la Jeunesse, Voegtli Michael
Studio mécanique, Fehlman Julien
Zap Théâtre, Adatte Baptiste

Ont été également invités à participer à ces consultations

Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Amstutz Thierry
Association InterduMittant, Vuilleumier Phillippe
Boîte à Frap, Oppliger Yannick
Caritas
Forum Handicap
Insieme
Margot Alain, cinéaste
Société de Musique, Egli Alexandra
Tourisme Neuchâtelois, Engel Yann

2. Groupe Jenny Humbert-Droz I

Groupe de citoyens tirés au sort rencontré le 20 octobre 2020.

Aeschlimann Fanny
Andri Laélia
Baert Sophie
Boilat Johann
Dacosta Rodriguez Brayan
De Bernardini Laurent
Dérignon Patrice

Fournier Jean Claude
Guermann Anthony
Hug Camille
Ilijasev Ljuan
Kessner Carl
Neves de Pinho Vânia Sofia
Sandoz Leily
Selam Zeregaber Okbagerguisse
Tomassini Janine

Excusé.es
Delicato Sonia
Jaquet Catherine
Lapray Jacques
Musy Daniel
Riem Lionel
Zilgi Benoi

3. Groupe Monique Saint-Héliier I

Groupe apolitique servant de chambre d'écho pour éprouver les idées, rencontre le 28 août et le 2 novembre 2020.

Bugnon Christophe, humoriste
Froidevaux Jacques, graphiste
Hertz Ellen, ethnologue
Rychner Antoinette, autrice
Hainard Jacques, ethnologue
Favre Roger (uniquement lors de la première séance), écrivain
Musy Sylviane, historienne

4. Groupe de l'Invar I

Chefs de service de la Ville de La Chaux-de-Fonds, rencontrés le 29 septembre 2020 en présence de
Bregnard Théo, Conseil communal
Huguenin-Elie Théo, Conseil communal

Aeberhard Rolf, Service des sports
Aeschlimann Sylvène, Service des finances
Carrard Philippe, Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement
Cattin Denis Sécurité, espaces publics et énergies
Cosandier Pascal, École obligatoire
Demarle Fabrice, École obligatoire
Develey Baptiste, Sécurité, espaces publics et énergies
Feremutsch Isaline, Service des ressources humaines
Fournier Alain, École obligatoire
Garufo Francesco, Musée d'histoire
Guilhen Antoine, Service des bâtiments et du logement
Huguenin-Dumittan Régis, Musée international d'horlogerie
König Thierry, Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises
Laini Giacomo, École obligatoire
Lemaire David, Musée des beaux-arts
Robert Anne-Véronique, Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement
Sammali Giovanni, Service de la communication

Schneider Pierre, Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement
Schneider Vincent, Affaires juridiques
Schwaar Daniel, Chancellerie
Soria Fernando, Administration des infrastructures
Stauffer Yanick, Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement
Steiner Anouk, Service de l'action sociale
Steinweg-Clark Sarah, Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement
Tissot Cyril, Service des affaires culturelles
Voegtli Michaël, Service de la jeunesse
Taylor Marikit, Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement
Can Oguzhan, Service de la communication

Excusé.es

Béguelin Sylvie, Archives de la Ville
Hirschi Cédric, Protection civile des Montagnes neuchâtelaises
Honsberger Sarah, Contrôle des habitants
Huther Xavier, Service des institutions zoologiques
Latrèche Souhail, Service de la santé et promotion de la santé
Omerovic Bekir, Service des espaces publics

14.3 Annexe 3 : Échelle de progression des engagements

La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2025

POSTES	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coordination générale	30%	60%	60%	100%	100%	20%
Coordination du programme culturel	20%	30%	40%	60%	80%	10%
Responsable des cartes-postales et des ambassades		15%	30%	50%	50%	
Responsable des préhères et posthères culturels		20%	20%	20%	10%	10%
Responsable du suivi des projets des appels	5%	10%	20%	20%	25%	
Responsable du suivi des projets propres	10%	10%	20%	30%	50%	
Responsable lien central et "cantine" itinérante				10%	70%	10%
Responsable du lien aux institutions & aux écoles	10%	10%	10%	10%	10%	5%
Responsable de la documentation LCDF 2025	5%	10%	10%	10%	10%	10%
Responsable de l'administration générale	20%	30%	60%	100%	100%	10%
Assistant à l'administration				60%	80%	
Responsable de la production	20%	30%	60%	100%	100%	10%
Assistant à la production				60%	80%	
Responsable de la comptabilité	10%	20%	20%	20%	20%	20%
Responsable de la recherche de fonds et partenariats	40%	40%	40%	40%	10%	
Responsable relation aux politiques	5%	10%	10%	10%	10%	
Responsable du secrétariat	15%	15%	30%	30%	30%	20%
Responsable juridique et procédures	10%	10%	10%	10%	10%	
Responsable transports et environnement & accessibilité	10%	20%	20%	20%	35%	
Responsable de l'accueil des publics, VIP et pavillon				20%	70%	5%
Responsable de l'accueil artistes et des hébergements			20%	20%	70%	5%
Responsable des bénévoles			5%	15%	40%	
Assistant responsable des bénévoles					40%	
Coordination technique & logistique	5%	5%	30%	55%	100%	5%
Responsable de la logistique & infrastructure				40%	70%	5%
Responsable de la sécurité et concept sanitaire		5%		20%	20%	
Responsable restauration - F&B				10%	20%	
Logisticien restauration - F&B					20%	
Coordination de la communication	20%	20%	40%	100%	100%	10%
Responsable presse, site internet et réseaux sociaux		20%	30%	60%	80%	
Responsable traductions		10%	20%	20%	20%	10%
Responsable du marketing			15%	15%	15%	
Responsable du tourisme	5%	15%	15%	15%	15%	
Total	240%	415%	635%	1150%	1560%	165%
Répartition par secteur d'activité						
PROGRAMME CULTUREL						
TECHNIQUE & LOGISTIQUE						
COMMUNICATION & PROMOTION						
COORDINATION & ADMINISTRATION						